
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

SARL PARC EOLIEN DE MARLY

Région Bourgogne-Franche-Comté / Département de Saône-et-Loire / Commune de Marly-sous-Issy

PIÈCE 3:

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Maître d'ouvrage :

SARL Parc Eolien de Marly
84 boulevard Sébastopol
75003 Paris

Développeur :

Voltalia
84 boulevard Sébastopol
75003 Paris



SARL Parc Eolien de Marly
84 Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

Monsieur le Préfet
Préfecture de Saône-et-Loire
196 Rue de Strasbourg
71 000 Mâcon

Fait à Aix-en-Provence, le 19 Décembre 2019

Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien sur la commune de Marly-sous-Issy dans le département de la Saône-et-Loire (71)

Monsieur le Préfet,

En application des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement, je soussigné, Monsieur Patrick Delbos, agissant en qualité de Président de la société SARL Parc Eolien de Marly, dûment habilité aux fins des présentes, ai l'honneur de vous demander l'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour :

La construction et l'exploitation d'une installation terrestre de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent comportant 7 aérogénérateurs de puissance unitaire de 4,5 MW, et de trois postes de livraison, sur la commune de Marly-sous-Issy dans le département de la Saône-et-Loire.

Raison sociale	Parc Eolien de Marly
N°SIRET du siège social	797 527 215 00041
Forme juridique	Société à responsabilité limitée SARL (Société à associé unique)
Site d'exploitation	Parc éolien de Marly (71)
Rubrique du classement ICPE	2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 7 Hauteur totale maximale : 200 m Hauteur des mâts : 125,5 m Puissance unitaire : 4,5 MW Puissance totale installée : 31,5 MW

A ce titre, vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'Autorisation Environnementale complet, selon les exigences des articles R.181-1 et suivants et D.181-15-1 et suivants du Code de l'Environnement. Il est constitué notamment des pièces suivantes :

- Pièce n°1 : Cerfa
- Pièce n°2 : La note de présentation non-technique
- Pièce n°3 : La description de la demande (Description des procédés de fabrication, Capacités techniques et financières, Modalités des garanties financières, Courrier de Demande d'Autorisation Environnementale, le document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme),
- Pièces n°4.1 et 4.2 : L'étude d'impact et le Résumé Non-Technique de l'étude d'impact,
- Pièces n°4.3 à 4.6 : Les expertises annexées à l'étude d'impact (Etude écologique incluant l'évaluation des incidences Natura 2000, étude acoustique, étude paysagère...),
- Pièces n°5.1 et 5.2 : L'étude de dangers et le Résumé Non-Technique de l'étude de dangers,
- Pièce n°6 : Les cartes et plans réglementaires demandés au titre du code de l'environnement,
- Pièce n°7 : Accords et avis consultatifs (Avis DGAC, Météo-France et Défense si nécessaire et disponible, Avis du maire ou président de l'EPCI et des propriétaires pour la remise en l'état du site).

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements ou compléments d'information que vous jugeriez utile.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à ma demande et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur Patrick DELBOS
Président de la société SARL Parc Eolien de Marly
Directeur France de VOLTALIA SA





Parc Eolien de Marly

voltalia

84. boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

Tél : +33 (0)4 42 53 53 80 Fax : +33 (0)4 42 53 43 16

Email : secretariat.aix@voltalia.com

Monsieur le Préfet
Préfecture de Saône-et-Loire
196 Rue de Strasbourg
71 000 Mâcon

Fait à Aix-en-Provence, le 19 Décembre 2019

Objet : Demande de dérogation de l'échelle du plan règlementaire « plan d'ensemble » visé à l'article D181-15-2 I 9° du code de l'environnement.

Monsieur le Préfet,

En application de l'article D181-15-2 I 9° du code de l'environnement, nous vous présentons une demande de dérogation pour l'utilisation d'une échelle de représentation plus réduite pour le plan d'ensemble à l'échelle 1/200 du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de Parc Eolien de Marly.

Au vu de l'envergure des éoliennes et des aménagements connexes, ainsi que pour une meilleure intégration et une facilité de lecture dans le présent dossier de demande d'autorisation environnementale, nous souhaitons utiliser l'échelle 1/3000 pour les plans d'ensemble.

Cette nouvelle échelle utilisée pour les plans du présent dossier permet ainsi de représenter les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants sur différentes planches de format respectable.

Vous remerciant pour l'attention portée à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur Patrick DELBOS
Directeur France de VOLTALIA SA
Président de la société SARL Parc Eolien de Marly



84, boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

Tél : +33 (0)4 42 53 53 80 / Fax : +33 (0)4 42 53 43 16

Email : secretariat.air@vitalia.com

Monsieur le Préfet
Préfecture de Saône-et-Loire
196 Rue de Strasbourg
71 000 Mâcon

Fait à Aix-en-Provence, le 4 Décembre 2019

Objet : Document établissant la conformité du projet de Parc éolien de Marly sur la commune de Marly-sous-Issy (71) au règlement national d'urbanisme en vigueur.

La société SARL Parc Eolien de Marly a prévu d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Marly-sous-Issy dans le département de la Saône-et-Loire. Une telle activité relève notamment de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la procédure d'autorisation environnementale.

Vu l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement relatif aux pièces et éléments composant le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation rédigé comme suit :

« I. - Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 12° Pour les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent [...] a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme [...] » ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la rubrique n° 2980-1 applicable aux installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m ;

Considérant que la société SARL Parc Eolien de Marly a prévu de déposer une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Marly-sous-Issy dans le département de la Saône-et-Loire ;

Vu le règlement national d'urbanisme applicable sur la commune de Marly-sous-Issy, prévoyant que : *« Seules sont autorisées en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune : [...] Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur*

des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ». Le Parc Eolien de Marly, en sa qualité d'équipement d'intérêt public national valorisant des ressources naturelles, implanté à plus de 500 m des zones actuellement urbanisées de la commune, répond aux exigences du règlement national d'urbanisme ;

Considérant que, compte tenu son implantation et de l'étude d'impact environnemental présentée, le projet éolien ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

Il résulte de ce qui précède que le projet de Parc Eolien de Marly est conforme au règlement national d'urbanisme en vigueur, en vue du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Monsieur Patrick DELBOS
Président de la société SARL Parc Eolien de Marly
Directeur France de VOLTALIA SA



TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES SELON LA NOMENCLATURE ICPE

Les activités du site sont répertoriées à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous les rubriques suivantes :

N° rubrique	Désignation de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m (A-6) ¹	Parc éolien de Marly : - 7 éoliennes - hauteur du mât** : 125,5 m - puissance unitaire : 4,5 MW - trois postes de livraison	Autorisation	6 km

A-x¹ : autorisation et rayon d'affichage de l'enquête publique en km / D : Déclaration / S : Seveso / C : contrôle périodique.

*** La hauteur de mât ici considérée correspond à la hauteur nacelle comprise conformément aux recommandations de l'inspection des installations classées et en cohérence avec l'article R. 421-2-c du Code de l'Urbanisme.*

Le projet ne comporte pas d'autres rubriques soumises à autorisation, enregistrement, déclaration ou non classées.

Le périmètre du rayon d'affichage est fixé à 6 km autour des mâts des éoliennes et des postes de livraison. La liste des communes concernées par ce périmètre est la suivante :

- Département de la Saône-et-Loire :

Marly-sous-Issy	Issy l'Evêque
Cressy-sur-Somme	Cuzy
Grury	La Chapelle-au-Mans

- Département de la Nièvre :

Luzy	Tazilly
Ternant	Flety

La carte située sur la page qui suit est établie au 1/110 000ème. Elle permet de visualiser le périmètre lié à l'enquête publique et les communes concernées.

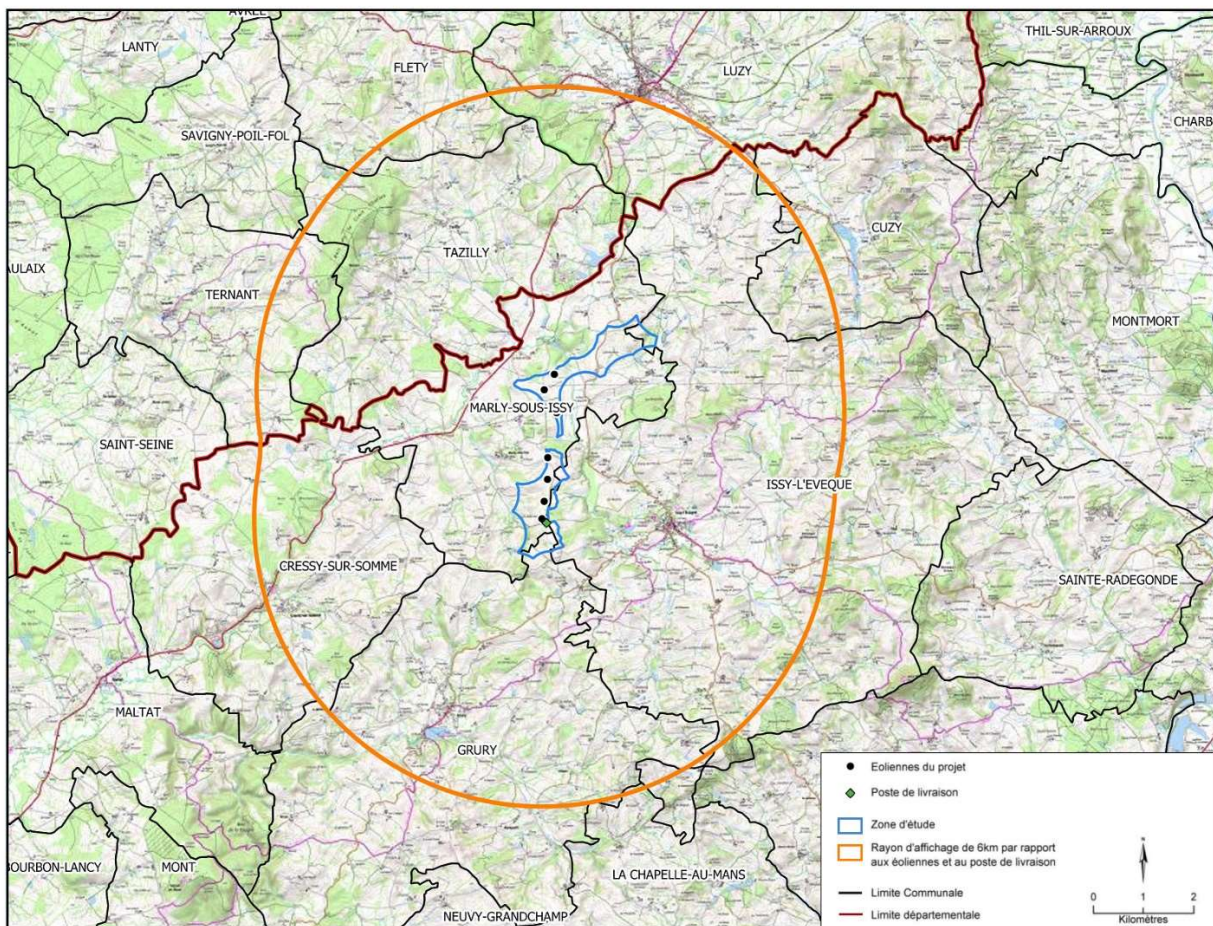


Figure 1 : Rayon d'affichage de l'enquête publique

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE DU PROJET EOLIEN DE MARLY	10
1.1 - Rappel du contexte administratif et réglementaire	10
1.1.1 - Règlementation ICPE	10
1.1.2 - Autorisation Environnementale.....	10
1.2 - LOCALISATION DU SITE	15
1.3 - ACTIVITE EXERCEE SUR LE SITE.....	19
1.3.1 - Nature de l'activité	19
1.3.2 - Caractéristiques du gisement éolien	20
1.3.3 - Volume de l'activité	22
1.3.4 - Modalités d'exploitation.....	22
1.4 - PRESENTATION DU DEMANDEUR	22
1.4.1 - Notice de renseignement sur le demandeur.....	22
1.4.2 - Identification du signataire	23
1.4.3 - Identification de la personne chargée de suivre la demande	23
1.4.4 - Présentation de la société VOLTALIA	24
2- DESCRIPTION DES PROCEDES DE FABRICATION (AU1).....	31
2.1 - CARACTERISTIQUES GENERALES D'UN PARC EOLIEN.....	31
2.2 DESCRIPTION DES EOLIENNES.....	32
2.2.1 - Généralités	32
2.2.2 - Caractéristiques techniques des éoliennes	33
2.2.3 - Couleur et balisage des éoliennes :.....	35
2.3 - PROCEDE DE FABRICATION DE L'ELECTRICITE	36
2.4 - RESEAU D'EVACUATION DE L'ELECTRICITE PRODUITE.....	40
2.4.1 - Réseau inter-éoliennes	40
2.4.2 - Postes de livraison.....	40
3- CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	42
3.1 - CAPACITES TECHNIQUES.....	42
3.1.1 - Expérience de Voltalia.....	43
3.1.2 - Organisation de VOLTALIA.....	48
3.1.3 - Organisation du projet éolien de Marly	48
3.2 - CAPACITES FINANCIERES.....	51
3.2.1 - Capacités financières de VOLTALIA.....	51
3.2.2 - Montant et modalités de l'investissement.....	56
3.2.3 - Plan d'affaire du projet	57
3.2.4 ASSURANCES.....	59
3.2.5 CONCLUSION	59
4- MODALITES DES GARANTIES FINANCIERES	60
4.1- MODALITES DU DEMANTELEMENT	60

4.2- MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES	60
4.3- MODALITES DES GARANTIES FINANCIERES	61
ANNEXE 1 - Le certificat provisoire de conformité relatif à l'éolienne Nordex	58
ANNEXE 2 - Lettre d'engagement de VOLTALIA	59
ANNEXE 3 - Communiqué de presse VOLTALIA	60

PROJET EOLIEN DE MARLY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

3 - DESCRIPTION DE LA DEMANDE

1 - CONTEXTE DU PROJET EOLIEN DE MARLY

1.1 - RAPPEL DU CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

1.1.1 - Règlementation ICPE

Aux termes de la loi Grenelle 2 portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENE) du 12 juillet 2010, les projets éoliens dont les éoliennes présentent un mât d'une hauteur supérieure à 50 mètres sont soumis au régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ils figurent à la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées (annexe à l'article R511-9 du code de l'environnement).

Les éoliennes doivent en outre respecter une distance d'éloignement minimum de 500 m aux constructions à usage d'habitation, aux immeubles habités et aux zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme opposables en vigueur au 13 juillet 2010 (article L553-1 du Code de l'environnement).

L'article R122-2 du code de l'environnement prévoit que l'ensemble des projets relevant du régime d'autorisation au sens des ICPE fait l'objet d'une étude d'impact.

La procédure d'autorisation des installations classées comporte en outre la réalisation d'une enquête publique (article L512- 2 du code de l'environnement).

1.1.2 - Autorisation Environnementale

À compter du 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet. Cette réforme, qui généralise en les adaptant des expérimentations menées depuis 2014, s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

Le projet de Parc Eolien de Marly fait donc l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE.

Son objectif est de rassembler autour de la procédure ICPE d'autres autorisations afin de réduire les délais et le nombre d'interlocuteurs et de privilégier une autorisation unique pour le projet en remplacement d'une succession de décisions indépendantes. Elle regroupe l'ensemble des décisions de l'État éventuellement nécessaires pour la réalisation du projet relevant : du **code de**

l'environnement (autorisation ICPE, loi sur l'eau, évaluation Natura 2000 et dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées) ; du Code Forestier (autorisation de défrichement) ; du **code de l'énergie** (autorisation d'exploiter, approbation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité) ou encore des **codes des transports, de la défense ou du patrimoine** pour les installations éoliennes.



Pour les éoliennes, l'autorisation environnementale dispense de permis de construire.

La liste des pièces composant le dossier de demande d'Autorisation Environnementale provient des recommandations de la DGPR, transmises par courrier au SER et à la Fédération Energie Eolienne. Elle a été élaborée lors de la mise en œuvre de l'expérimentation sur la Demande d'Autorisation Unique qui a précédé l'instauration de la Demande d'Autorisation Environnementale. Celle-ci a été adaptée afin de tenir compte des dernières évolutions réglementaires (notamment la suppression du Permis de construire) :

- Pièce n°1 : Cerfa,
- Pièce n°2 : La note de présentation non-technique
- **Pièce n°3 : La description de la demande (Description des procédés de fabrication, Capacités techniques et financières, Modalités des garanties financières, Courrier de Demande d'Autorisation Environnementale, le document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme),**
- Pièces n°4.1 et 4.2 : L'étude d'impact et le Résumé Non-Technique de l'étude d'impact,
- Pièces n°4.3 à 4.6 : Les expertises annexées à l'étude d'impact (Etude écologique incluant l'évaluation des incidences Natura 2000, étude acoustique, étude paysagère et bilan de la concertation),
- Pièces n°5.1 et 5.2 : L'étude de dangers et le Résumé Non-Technique de l'étude de dangers,
- Pièce n°6 : Les cartes et plans réglementaires demandés au titre du code de l'environnement,
- Pièce n°7 : Accords et avis consultatifs (Avis DGAC, Météo-France et Défense si nécessaire et disponible, Avis du maire ou président de l'EPCI et des propriétaires pour la remise en l'état du site).

Parmi ces pièces, figurent notamment **l'étude d'impact**. Les projets soumis à étude d'impact sont définis au sein de l'annexe du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement. Ainsi, selon ce texte, les installations soumises à autorisation ICPE doivent fournir une étude d'impact. Son contenu est déterminé au sein de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Il s'agit notamment de présenter :

- ✓ Les noms et qualités du ou des auteurs et contributeurs de l'étude,
- ✓ Une description du projet,
- ✓ Une analyse de l'état initial de la zone, notamment le milieu physique (le relief, le sol, l'eau...), le milieu naturel (la faune et la flore, les habitats...), le milieu humain (population, activités...), le paysage ainsi que le patrimoine culturel et archéologique,
- ✓ Une analyse des effets, y compris cumulés, négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, - une esquisse des principales solutions de substitution examinées,
- ✓ Les éléments de compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes,
- ✓ Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement,

- ✓ Une présentation des méthodes et des éventuelles difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'étude.

S'ajoutent des éléments spécifiques au régime des ICPE, tels que la gestion des déchets ou la remise en état du site suite à l'arrêt de l'activité.

Un résumé non-technique synthétisant ces éléments doit dans le même temps être réalisé, pour ensuite être mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

Une fois constituée, la demande d'autorisation environnementale est déposée au guichet unique qui se charge de la délivrance d'un certificat de dépôt suite à l'examen de recevabilité. Après avoir obtenu les avis de l'autorité environnementale et des services sur la régularité du dossier, si le dossier est jugé recevable il est soumis à enquête publique.

Le but de cette enquête est d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, notamment dans le cadre de projets d'aménagements. La procédure et le déroulement de l'enquête publique sont définis aux articles L.123-3 et suivants du code de l'environnement. L'enquête est ouverte par arrêté préfectoral. Le président du Tribunal Administratif désigne un commissaire-enquêteur ou une commission d'enquête qui supervise l'enquête publique. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, l'autorité compétente informe le public. L'information du public est assurée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par l'enquête, ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, plan ou programme, par voie de publication locale.

La durée de l'enquête publique est fixée par l'autorité compétente chargée de l'ouvrir et de l'organiser. Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours. A noter que pendant l'enquête publique, si la personne responsable du projet, plan ou programme estime nécessaire d'apporter des modifications substantielles, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête peut, après avoir entendu le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête, suspendre l'enquête pendant une durée maximale de six mois. Cette possibilité de suspension ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée, sur support papier en un ou plusieurs lieux déterminés dès l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public.

Des permanences sont tenues par le commissaire-enquêteur pendant lesquelles le public peut prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Ces observations et propositions peuvent aussi être transmises par voie électronique. Celles-ci sont consignées dans un "registre d'enquête" et accessibles sur un site internet désigné par voie réglementaire.

À la fin de l'enquête et dans un délai de trente jours, un rapport sera rédigé par le commissaire enquêteur. Celui-ci relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport comporte :

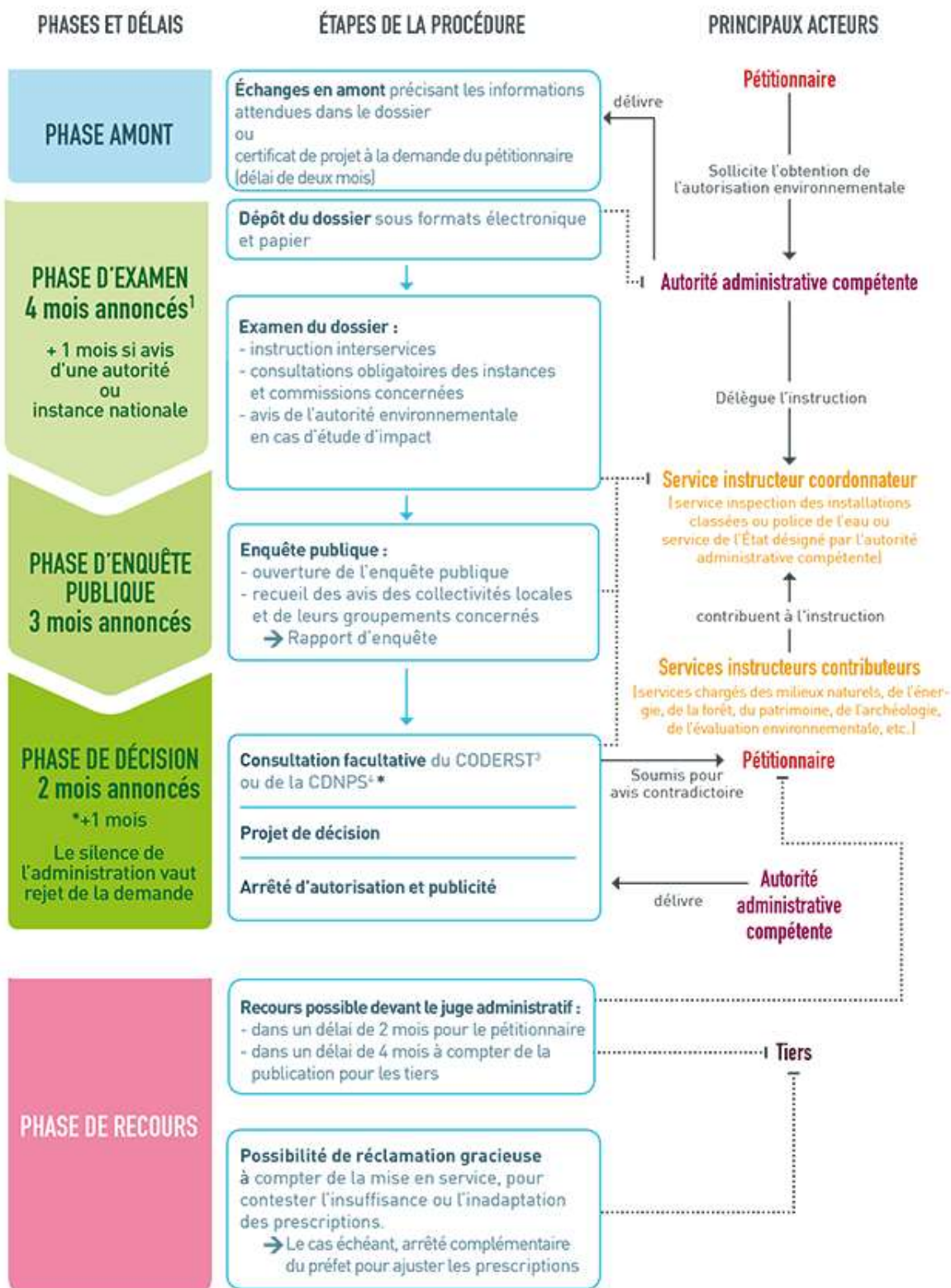
- ✓ Le rappel de l'objet du projet,
- ✓ Le plan ou programme,
- ✓ La liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête,
- ✓ Une synthèse des observations du public,
- ✓ Une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête,

- ✓ Les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. L'ensemble des pièces est ensuite transmis à l'autorité compétente pour organiser l'enquête et au président du Tribunal Administratif.

Après cette enquête publique, le projet peut aussi être soumis à avis facultatif du CODERST et de la CDNPS.

Pour terminer, la décision d'autorisation ou de refus est formulée sous la forme d'un arrêté rendu public.



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Copyright : Ministère de l'Environnement

Figure 2 Procédure d'autorisation environnementale

1.2 - LOCALISATION DU SITE

Le projet éolien faisant l'objet de ce dossier se trouve sur la commune de Marly-sous-Issy, dans le Nord du département de la Saône-et-Loire (71) en région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces communes appartiennent à la communauté de communes d'Entre Arroux, Loire et Somme. Les communes limitrophes sont Issy-l'Evêque, Grury, Cressy-sur-Somme, Tazilly, et Luzy. Le projet de Parc Eolien de Marly est composé de 7 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 4,5 MW (soit une puissance totale de 31,5 MW) et de trois postes de livraison.

Le Tableau 1 ci-dessous indique les coordonnées géographiques des aérogénérateurs et des postes de livraison dans les systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eolienne	Coordonnées Lambert 93		Coordonnées WGS84		Altitude sol
	X	Y	Latitude	Longitude	
1	771864.29	6626711.99	3,9411854	46,7366661	298
2	771798.57	6626413.57	46,7339863	3,9402783	320
3	772045.60	6625914.21	46,7294638	3,9434349	314
4	771847.50	6624983.78	46,721108	3,9406959	337
5	771831.23	6624527.19	46,7169989	3,9404117	338
6	771754.55	6624072.37	46,7129121	3,9393371	328
7	771704.87	6623707.41	46,7096316	3,93863	356
PDL A	771786.66	6623627.76	46,7089057	3,9396882	358
PDL B	771790.48	6623623.16	46,7088638	3,9397374	358
PDL C	771794.49	6623618.52	46,7088216	3,9397892	358

Tableau 1 : coordonnées géographiques des aérogénérateurs et des postes de livraison

La localisation du projet à différentes échelles est présentée sur les cartes figurant sur les pages suivantes.

Les parcelles qui recevront les éoliennes, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres de ces installations sont les suivantes :

Eolienne	Référence cadastrale des parcelles	
	Implantation de l'éolienne	Commune
E1	OC 59	Marly-sous-Issy
E2	OC 118	Marly-sous-Issy
E3	OC 111	Marly-sous-Issy
E4	OC 98	Marly-sous-Issy
E5	OE 39	Marly-sous-Issy
E6	OE 43	Marly-sous-Issy
E7	OE 45	Marly-sous-Issy
PDL A	OE 45	Marly-sous-Issy
PDL B	OE 45	Marly-sous-Issy
PDL C	OE 45	Marly-sous-Issy

Tableau 2 : parcelles recevant les aérogénérateurs et les postes de livraison

1.3 - ACTIVITE EXERCEE SUR LE SITE

1.3.1 - Nature de l'activité

Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, les aérogénérateurs (ou éoliennes) sont définis comme un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité, composé des principaux éléments suivants : un mât, une nacelle, un moyeu auquel sont fixées des pales, ainsi que, le cas échéant, un transformateur.

Ainsi, l'objet du présent projet est l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Marly-sous-Issy permettant de produire de l'électricité qui sera vendue au travers d'un complément de rémunération.

Le Parc Eolien de Marly est composé de 7 aérogénérateurs et de trois postes de livraison.

Modèle d'éoliennes :

Le modèle d'éolienne considéré pour ce projet est la N149 4,5MW du constructeur Nordex dont les caractéristiques de gabarit sont définies dans le tableau ci-dessous :

Modèle	Nordex N149 4,5 MW
Hauteur du mât	125,5 m
Diamètre du rotor	149,1 m
Hauteur totale	200 m
Puissance du Parc	31,5 MW

Tableau 3 : caractéristiques de gabarit de l'éolienne N149 (Nordex)

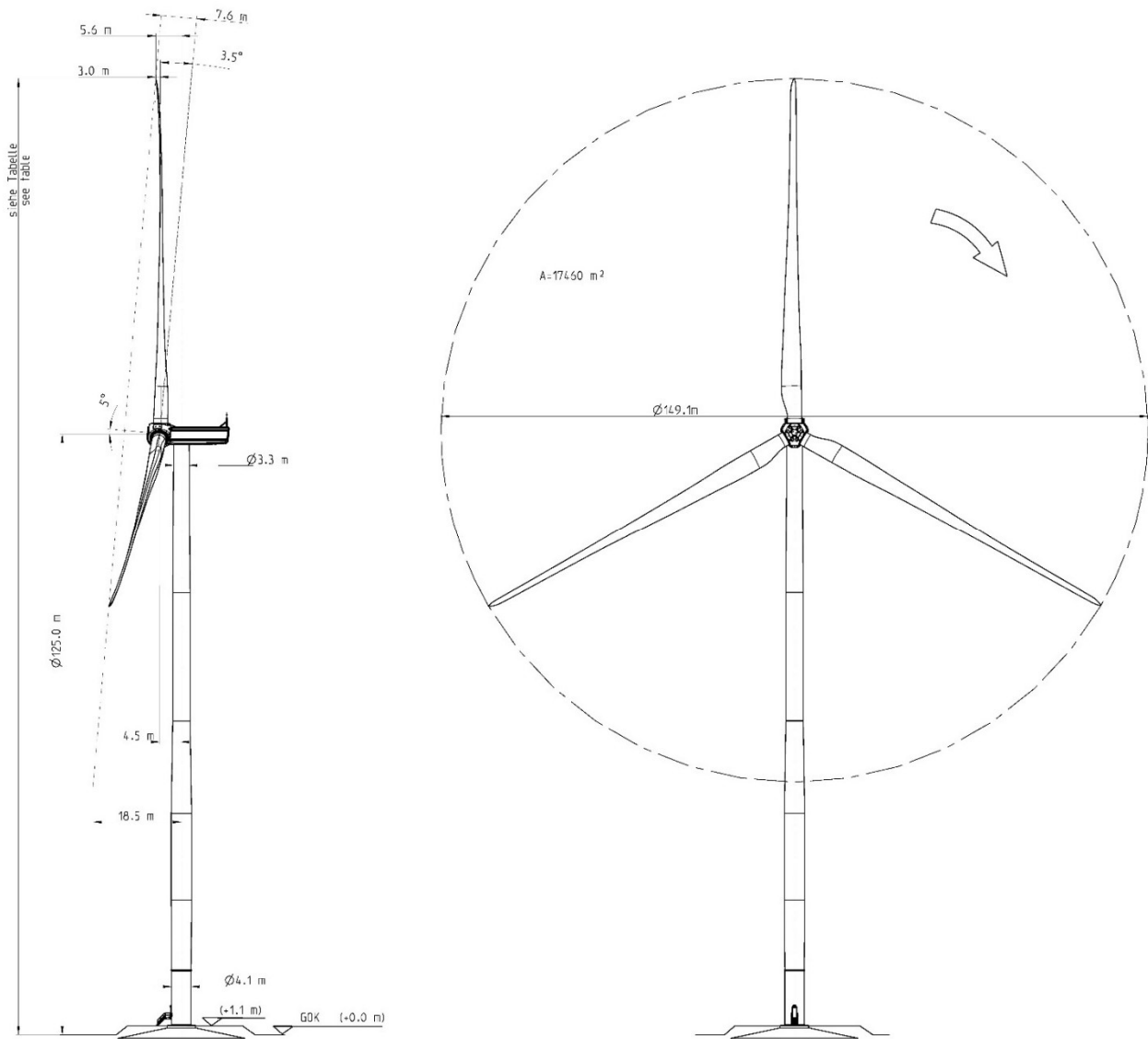


Figure 5 : Plan d'élevation de l'éolienne N149 – 4,5 MW – 200m (Source : Nordex)

1.3.2 - Caractéristiques du gisement éolien

Une campagne de mesure du vent a été réalisée sur le site par le pétitionnaire. VOLTALIA dispose des données du mât de mesure du vent installée sur la commune de Marly-sous-Issy (71), la campagne a débuté le 07/06/2016 et est encore en cours en date de février 2020. D'une hauteur de 100 m, ce mât de mesure du vent se situe au centre du projet à environ 30 m du futur emplacement de l'éolienne E04. Les données recueillies ont permis d'estimer le potentiel éolien du site.

Le vent moyen long terme estimé sur le site sur la base des mesures sur la base des mesures du 06/07/2016 au 04/09/2019 est de 5,75 m/s à 125 m (hauteur d'axe des éoliennes N149) et l'orientation des vents dominants est principalement le secteur Ouest et Nord-Ouest comme l'indique la rose des vents ci-après :

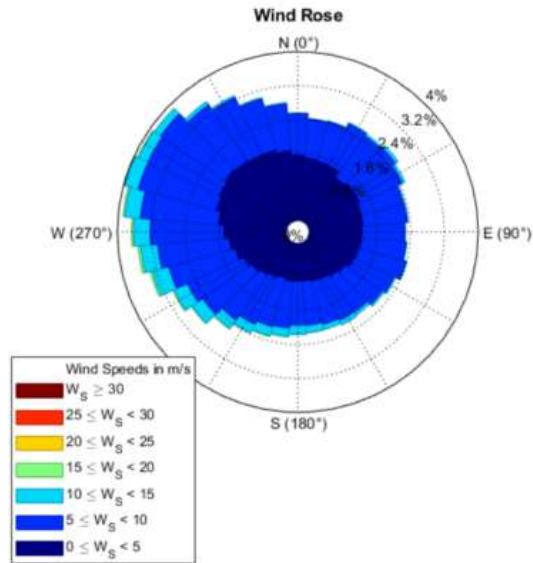


Figure 6 : Rose des vents de la distribution long terme du site de Marly

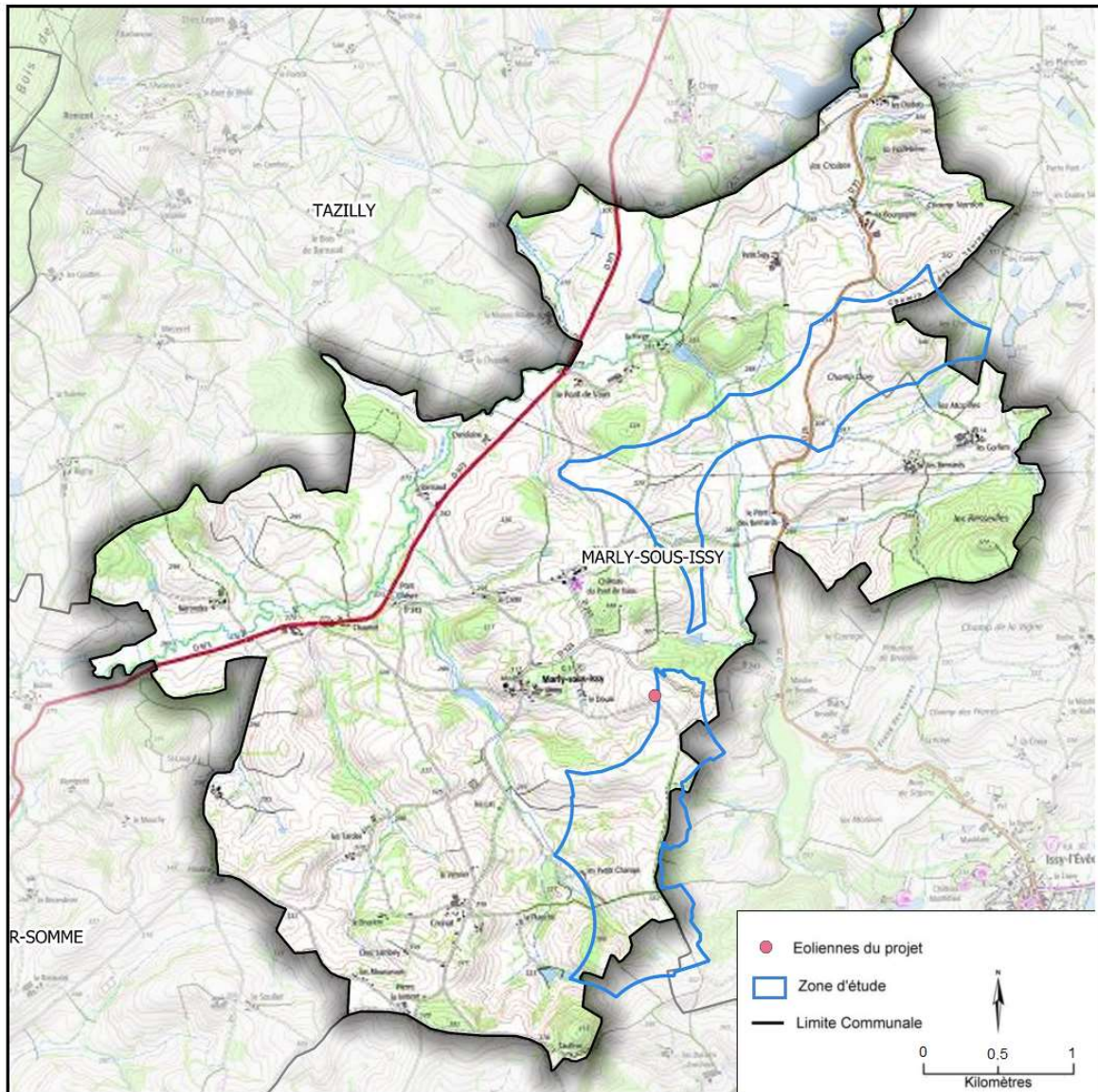


Figure 7 : Carte de localisation du mât de mesure du vent

1.3.3 - Volume de l'activité

La production attendue d'après les projections réalisées à partir des données issues du mât de mesure et après prise en compte des différentes pertes (électrique, disponibilité, bridage chiroptères...) est d'environ 61,9 GWh par an. Cette production est équivalente à la consommation d'électricité annuelle d'environ 14 700 foyers (consommation moyenne par foyer en France : 4 200 kWh/an, source ADEME Mai 2018).

1.3.4 - Modalités d'exploitation

L'éolienne capte les vents à travers ses pales sur une hauteur comprise entre 51 et 200 m. Ce vent entraîne les pales. Ainsi, l'énergie cinétique acquise par l'air est transformée en énergie mécanique transmise à un arbre tournant.

Ensuite, cette énergie mécanique est transformée en énergie électrique via un multiplicateur qui augmente le nombre de rotation de l'arbre puis de la génératrice qui crée le courant électrique. Ainsi de l'électricité est produite à une tension de 400 à 1000 V maximum.

L'électricité est ensuite convertie via un transformateur électrique dans chaque éolienne à une tension de 20 000 V. Toutes les éoliennes sont reliées entre elles par un réseau électrique 20 000 V interne au parc jusqu'aux postes de livraison depuis lequel l'électricité est évacuée vers le réseau de distribution.

1.4- PRESENTATION DU DEMANDEUR

1.4.1 - Notice de renseignement sur le demandeur

Les informations d'identification au Registre du Commerce et des Sociétés sont les suivantes :

Société :	SARL Parc Eolien de Marly
Siège social :	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
Forme juridique :	Société à responsabilité limitée SARL (Société à associé unique)
Capital social :	1 000 euros
Numéro d'immatriculation :	797 527 215 R.C.S. Paris
SIRET :	797 527 215 00041
APE :	3511Z
Nature de l'activité :	Le montage, l'ingénierie, le financement et l'exploitation de projets dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que toute activité de conseil s'y rapportant
Président :	DELBOS Patrick Alphonse Edmond

Le demandeur, la société **SARL Parc Eolien de Marly**, est une société de projet spécifiquement créée par VOLTALIA, qui en détient 100% du capital, pour la mise en place et l'exploitation du parc éolien de Marly.

VOLTALIA agit en tant que maître d'ouvrage délégué. Par délégation de la société SARL Parc Eolien de Marly, VOLTALIA assure la direction opérationnelle du parc éolien de Marly durant toutes les phases du projet (étude, construction, exploitation, démantèlement).

La société SARL Parc Eolien de Marly ne peut pas par ses moyens propres démontrer ses capacités techniques et financières. En raison des liens capitalistiques et opérationnels la liant au groupe VOLTALIA, elle disposera des capacités techniques et financières de VOLTALIA. Ce sont donc les capacités techniques et financières de VOLTALIA qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

Les liens juridiques et opérationnels entre VOLTALIA et l'ensemble des sociétés de projets sont extrêmement étroits : l'activité des équipes opérationnelles de VOLTALIA ne se justifie que par l'existence des sociétés de projets. Inversement, les parcs éoliens ne peuvent produire qu'avec le concours des équipes d'exploitation et de maintenance de VOLTALIA.

Pour formaliser juridiquement cette interdépendance, des conventions d'Exploitation et de Maintenance sont conclues entre chaque société de projet et VOLTALIA, définissant la nature et les modalités d'intervention des équipes d'Exploitation et de Maintenance. VOLTALIA est donc exploitante de fait des parcs éoliens.

Les informations d'identification au Registre du Commerce et des Sociétés de la société VOLTALIA sont les suivantes :

Raison sociale :	VOLTALIA
Forme juridique :	Société Anonyme
Siège social :	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
Capital social :	543 083 311,80 euros
Numéro d'immatriculation :	485 182 448, RCS de Paris
SIRET :	485 182 448 00095
Code NAF :	7112B : ingénierie, études techniques
Mandataire social :	Sébastien Clerc en qualité de Directeur Général

1.4.2 - Identification du signataire

Nom	DELBOS
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Président de la SARL Parc Eolien de Marly

Tableau 4 : informations concernant le signataire de la SARL Parc Eolien de Marly

Les extraits KBis de ces deux sociétés sont donnés dans les pages suivantes.

1.4.3 - Identification de la personne chargée de suivre la demande

Nom	BORIES
Prénom	Benjamin
Nationalité	Française
Qualité	Responsable de Projets
Coordonnées	Mail : b.bories@votalia.com Tel. : 07 60 04 75 07

Tableau 5 : informations concernant la personne chargée de suivre la demande

1.4.4 - Présentation de la société VOLTALIA

VOLTALIA est un acteur intégré et international en énergies renouvelables. Ses activités sont les suivantes :

- Développement de projet
- Ingénierie et construction
- Exploitation et maintenance pour son propre compte et pour compte de tiers
- Vente d'électricité

Les centrales électriques développées, construites et exploitées par VOLTALIA utilisent les énergies renouvelables suivantes :

- Eolien
- Photovoltaïque
- Biomasse
- Hydroélectricité
- Stockage

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a annoncé le lancement de la construction des unités de stockage liées aux projets Savane des Pères (solaire) et Mana Stockage, formant ensemble le complexe de stockage de Toco. Situé en Guyane française Toco est le plus grand complexe de stockage par batteries de France.

Au deuxième semestre 2019, VOLTALIA a été la première en France à signer deux contrats qui lient directement quatre de ses centrales solaires avec les entreprises BOULANGER et SNCF pendant les 25 prochaines années. Ainsi, BOULANGER et SNCF seront fournis en électricité verte à un prix inférieur à celui du marché, et pourront rendre possible la construction et le financement de quatre nouvelles centrales avec un effet direct et fort sur le climat.

En juillet 2019, VOLTALIA a annoncé son augmentation de capital avec le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 376 millions d'euros. A ce jour, le capital social de l'entreprise est d'environ 512 millions d'euros.

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS (droit préférentiel de souscription) est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son objectif d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à horizon 2023.

Le capital de VOLTALIA est détenu à 71% par la société Creadev qui est une entreprise française d'investissement détenue par la famille Mulliez, elle-même détentrice des marques Auchan, Decathlon, Leroy Merlin, Kiabi, Saint Maclou.

Le 25 septembre 2019, Le groupe a annoncé avoir finalisé avec succès l'acquisition d'Helexia, pionnier du solaire en toiture et des services à l'énergie.

Cette acquisition va permettre au Groupe et à Helexia de renforcer les synergies commerciales, ainsi que d'autres synergies comme la mutualisation du système de supervision des centrales, l'optimisation des coûts de maintenance et des économies d'échelle sur la chaîne d'approvisionnement.

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2017B18183

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 29 octobre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	797 527 215 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	28/07/2017
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Toulouse en date du 30/06/2017
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	27/09/2013
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PARC EOLIEN DE MARLY
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000,00 EUROS
<i>- Mention n° 8 du 28/07/2017</i>	CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ UN ACTIF NET DEVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30-06-2017
<i>Adresse du siège</i>	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
<i>Activités principales</i>	Le montage, l'ingénierie, le financement et l'exploitation de projets dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que toute activité de conseil s'y rapportant.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/09/2112
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	Delbos Patrick Alphonse Edmond
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/03/1963 à Lons-le-Saunier (39)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3 chemin des Marseillais La Bouilladisse Bouilladisse 13720 LA BOUILLADISSE

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	Tournier Bertrand Pierre Francis
<i>Date de naissance</i>	Le 29/03/1986
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	26 rue des Apennins 75017 Paris

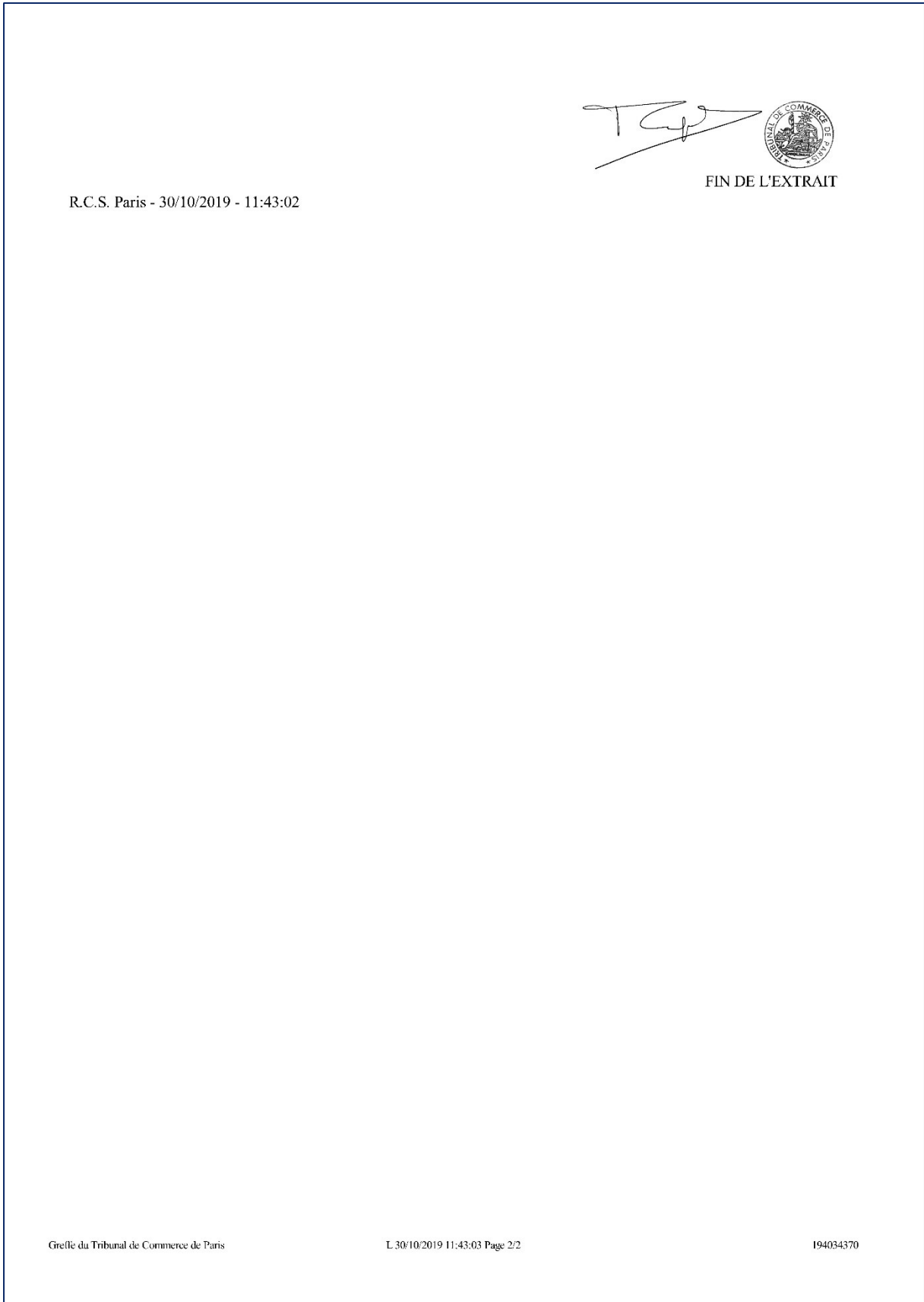
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Le montage, l'ingénierie, le financement et l'exploitation de projets dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que toute activité de conseil s'y rapportant.
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/08/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

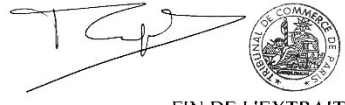
OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention n° 1 du 28/07/2017 LA SOCIÉTÉ NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITÉ À SON ANCIEN SIÈGE

Le Greffier



R.C.S. Paris - 30/10/2019 - 11:43:02



FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

L. 30/10/2019 11:43:03 Page 2/2

194034370

Figure 9 : KBis SARL Parc Eolien de Marly



N° de gestion 2014B19166

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 janvier 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	485 182 448 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	24/09/2014
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Nanterre en date du 28/07/2014
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	28/11/2005
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	VOLTALIA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	543 083 311,80 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations se rapportant aux énergies renouvelables notamment la promotion et l'exploitation de centrales éoliennes, biomasses et hydroélectriques
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 28/11/2104
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration

<i>Nom, prénoms</i>	Hurel Laurence
<i>Nom d'usage</i>	Mulliez
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 06/02/1966 à Nice (06)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Horsell Park Woking Hartheley Surry GU21 4 LY (Royaume-Uni)

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	Clerc Sebastien
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/06/1964 à Bruxelles (BELGIQUE)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	61 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	Dardanne Robert
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/06/1955 à Sfax (TUNISIE)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	147 R du Midi Bruxelles (Belgique)

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	Leclercq André
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/02/1964 à Roubaix (59)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8 allée du Boisseau 59910 Bondues

Administrateur

<i>Dénomination</i>	THE GREEN OPTION
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	19 boulevard Suchet 75016 Paris

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2014B19166

Immatriculation au RCS, numéro 752 024 562 Paris
Représentant permanent
Nom, prénoms Joubert Philippe
Date et lieu de naissance Le 05/06/1954 à Saint-Étienne (42)
Nationalité Française
Domicile personnel 19 boulevard Suchet 75016 Paris

Administrateur

Dénomination CREADEV
Forme juridique Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse 64 boulevard de Cambrai 59100 Roubaix
Numéro et lieu d'immatriculation 441 681 889
Représentant permanent
Nom, prénoms Toulas Chantal
Date et lieu de naissance Le 25/04/1971 à Oloron-Sainte-Marie (64)
Nationalité Française
Domicile personnel 19 rue Martin Vasseur 93400 Saint-Ouen

Administrateur

Nom, prénoms Molle Solene
Nom d'usage Guéré
Date et lieu de naissance Le 01/08/1988 à Vénissieux (69)
Nationalité Française
Domicile personnel Liegnitzer Str 42. Berlin 10999 (Allemagne)

Administrateur

Nom, prénoms Tall Eveline
Date et lieu de naissance Le 27/09/1958 à SAINT-LOUIS (SENEGAL)
Nationalité Sénégalaise
Domicile personnel RTE des Almadies Dakar (Senegal)

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination MAZARS
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro 784 824 153 Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination H3P Audit & Conseil
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 30 rue des Mathurins 75008 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 508 805 686 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 31 rue Henri Rochefort 75017 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 331 057 406 Paris

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2014B19166

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris
<i>Nom commercial</i>	VOLTALIA
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations se rapportant aux énergies renouvelables notamment la promotion et l'exploitation de centrales éoliennes, biomasses et hydroélectriques
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/11/2005
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aix

R.C.S. Cayenne Guyane

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 24/09/2014	LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN SIEGE
------------------------------	---

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Figure 10 : KBis VOLTALIA

2 - DESCRIPTION DES PROCÉDES DE FABRICATION (AU1)

2.1 - CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES D'UN PARC ÉOLIEN

Les principaux composants d'un parc éolien sont les suivants :

- l'ensemble des éoliennes,
- les voies d'accès,
- les aires de levage ou plates-formes de montage,
- le(s) poste(s) de livraison,
- le réseau souterrain d'évacuation de l'électricité. Ce dernier inclut les liaisons inter éoliennes qui acheminent l'électricité produite vers le(s) poste(s) de livraison et la liaison de raccordement jusqu'au poste source ENEDIS (ex ERDF) d'où s'effectue le raccordement au réseau de distribution de l'électricité.

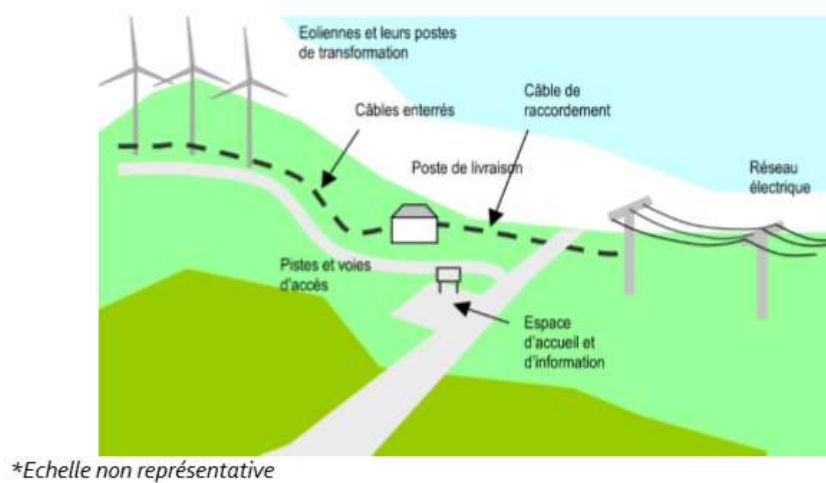


Figure 11 : schématisation d'un parc éolien (Source : Ademe)

2.2 DESCRIPTION DES EOLIENNES

2.2.1 - Généralités

Une éolienne est constituée des éléments principaux suivants :

- un rotor, constitué du moyeu, de trois pales et du système d'orientation des pales (1)
- une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouvent des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (train d'entraînement, éventuellement multiplicateur, génératrice, système d'orientation, ...) (2)
- un mât maintenant la nacelle et le rotor (3) ;
- une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble (4) ;
- un transformateur (dans le mât ou semi-enterré au pied de l'éolienne) et une installation de commutation moyenne tension.

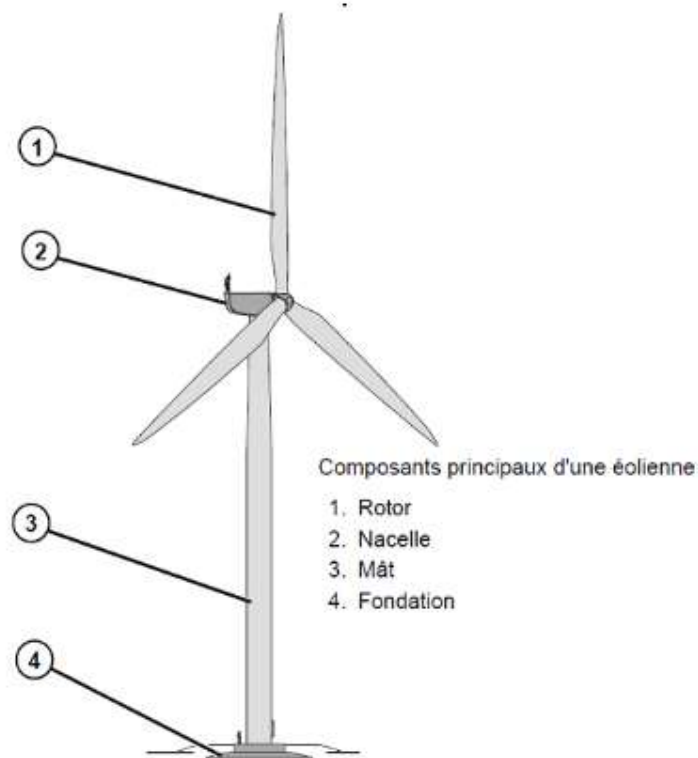


Figure 12 : Principaux composants de l'éolienne

2.2.2 - Caractéristiques techniques des éoliennes

Afin de ne pas risquer de sous-évaluer les impacts, dangers et inconvénients de l'installation, le maître d'ouvrage a choisi de définir l'éolienne dont les caractéristiques maximisent ces évaluations :

Paramètre	Valeur
Constructeur	Nordex
Modèle d'éolienne	N149
Puissance nominale	4,5 MW
Hauteur du mât	125,5 m
Diamètre du rotor	149,1 m
Hauteur maximale en bout de pale	200 m
Hauteur minimale sous le rotor	51 m

Le tableau page suivante liste les principaux constituants d'une éolienne ainsi que leurs caractéristiques.

PRINCIPAUX CONSTITUANTS D'UNE EOLIENNE ET LEURS CARACTERISTIQUES

ELEMENT	CONSTITUANTS	MATERIAUX	DIMENSIONS	EQUIPEMENTS INTERNES
ROTOR	3 pales	Fibre de verre renforcée et fibre de carbone	Longueur d'une pôle : ~ 72,4 m Poids d'une pôle :- 21 t	Système de captage de la foudre
	1 moyeu	Acier	Poids ~ 66,7 t	Système de commande (processeurs)
NACELLE	Enveloppe de la nacelle	Fibre de verre	Longueur : 13,25 m Largeur : 5,11 m Hauteur : 6,87 m Poids ~ 68.3 t	<ul style="list-style-type: none"> - Arbre de transmission - Génératrice - Multiplicateur - Transformateur - Convertisseur - Onduleur - Système de commande - Armoire de commande (dont systèmes auxiliaires : moteurs, pompes, ventilateurs, appareils de chauffage) - Câbles haute-tension - Capteurs de vent
	Châssis	Structure métallique		
MAT	Tour tubulaire creuse en 6 tronçons	Acier	Longueur tronçon : 12 à 28,2m Diamètre tronçon : 3,26 à 4,3 m Poids maximal d'un tronçon 77,24 t	<ul style="list-style-type: none"> - Câbles électriques et fibres optiques - Echelle/ascenseur/monte-charge - Système de commande (processeurs) - Panneaux de contrôle de l'automatisme - Parfois des éléments électriques de puissance (transformateurs ou convertisseurs) pour alléger la nacelle - Câbles haute-tension
FONDATION	Massif de forme circulaire	Béton armé de ferrailles	Poids : 1585 t Diamètre : 23,6 m Hauteur totale : 3,30m Profondeur: 2,30 m	

Tableau 6 : les principaux constituants d'une éolienne ainsi que leurs caractéristiques

2.2.3 - Couleur et balisage des éoliennes :

Du fait de leur hauteur, les éoliennes peuvent constituer des obstacles à la navigation aérienne. Elles doivent donc être visibles et respecter les spécifications de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), fixées par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne a été publié au Journal Officiel le vendredi 4 mai 2018 et en vigueur depuis le 1er février 2019. Il abroge et remplace notamment l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes.

- Couleur : La couleur des éoliennes est limitée au domaine blanc dont les quantités colorimétriques répondent à l'arrêté du 23 avril 2018 (facteur de luminance supérieur ou égal à 0,4). Les références RAL acceptées sont les suivantes : 9003, 9010, 9016, 9018, 7035, 7038. Cette couleur est appliquée uniformément sur l'ensemble des éléments constituant l'éolienne.

- Balisage :

- Balisage diurne : feux d'obstacle de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 cd), Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et sont visibles dans tous les azimuts (360°).
- Balisage nocturne : feux d'obstacle de haute intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et sont visibles dans tous les azimuts (360°).
- Les aérogénérateurs d'une hauteur totale comprise entre 150 et 200 m sont en outre équipés sur leur mât à une hauteur de 45 m de feux d'obstacle basse intensité de type B (feux fixes rouges de 32 cd)

Conformément à l'arrêté de 23 avril 2019, le balisage devra respecter les conditions ci-dessus.

- Champs éoliens terrestres

➤ Balisage diurne

Les champs éoliens terrestres peuvent, de jour, être balisés uniquement en leur périphérie sous réserve que :

- Toutes les éoliennes constituant la périphérie du champ soient balisées ;
- Toute éolienne du champ dont l'altitude est supérieure de plus de 20 mètres à l'altitude de l'éolienne périphérique la plus proche soit également balisée ;
- Toute éolienne du champ située à une distance supérieure à 1 500 mètres de l'éolienne balisée la plus proche soit également balisée.

➤ Balisage nocturne

Les champs éoliens terrestres peuvent, de nuit, être balisés de la manière décrite ci-après :
Au sein d'un champ éolien terrestre et pour les besoins du balisage nocturne, il est fait la distinction entre certaines éoliennes dites « principales » et d'autres, dites « secondaires ». Les éoliennes situées au niveau des sommets du polygone constituant la périphérie du champ éolien sont des éoliennes principales. Dans le cadre de la détermination des sommets de ce polygone, on considère trois éoliennes successives comme alignées si l'éolienne intermédiaire est située à une distance inférieure ou égale à 200 m par rapport au segment de droite reliant les deux éoliennes extérieures.

Parmi les éoliennes périphériques, il est désigné autant d'éoliennes principales que nécessaire de manière à ce qu'elles ne soient pas séparées les unes des autres d'une distance supérieure à 2 700 mètres (cette distance est portée à 3 600 mètres si le champ est constitué d'éoliennes de hauteur supérieure à 150 mètres).

Parmi les éoliennes situées à l'intérieur du champ, il est désigné autant d'éoliennes principales que nécessaire de manière à ce qu'aucune éolienne ne soit séparée d'une éolienne principale (intérieure ou périphérique) d'une distance supérieure à 2 700 mètres (3 600 mètres pour les champs d'éoliennes de hauteur supérieure à 150 mètres). Toute éolienne dont l'altitude est supérieure de plus de 20 m à l'altitude de l'éolienne principale la plus proche est également une éolienne principale. Les éoliennes qui ne sont pas des éoliennes principales en application des critères définis ci-dessus sont des éoliennes secondaires. Le balisage nocturne des éoliennes principales est conforme à celui prescrit pour les éoliennes isolées. Le balisage nocturne des éoliennes secondaires est constitué : – soit de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) ; – soit de feux spécifiques dits « feux sommitaux pour éoliennes secondaires » (feux à éclats rouges de 200 cd). Au sein d'un champ éolien, le balisage de toutes les éoliennes secondaires est effectué à l'aide du même type de feu.

Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

2.3 - PROCEDE DE FABRICATION DE L'ELECTRICITE

Une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. Cette transformation se fait en plusieurs étapes principalement par le couple rotor/nacelle décrit par le schéma ci-dessous :

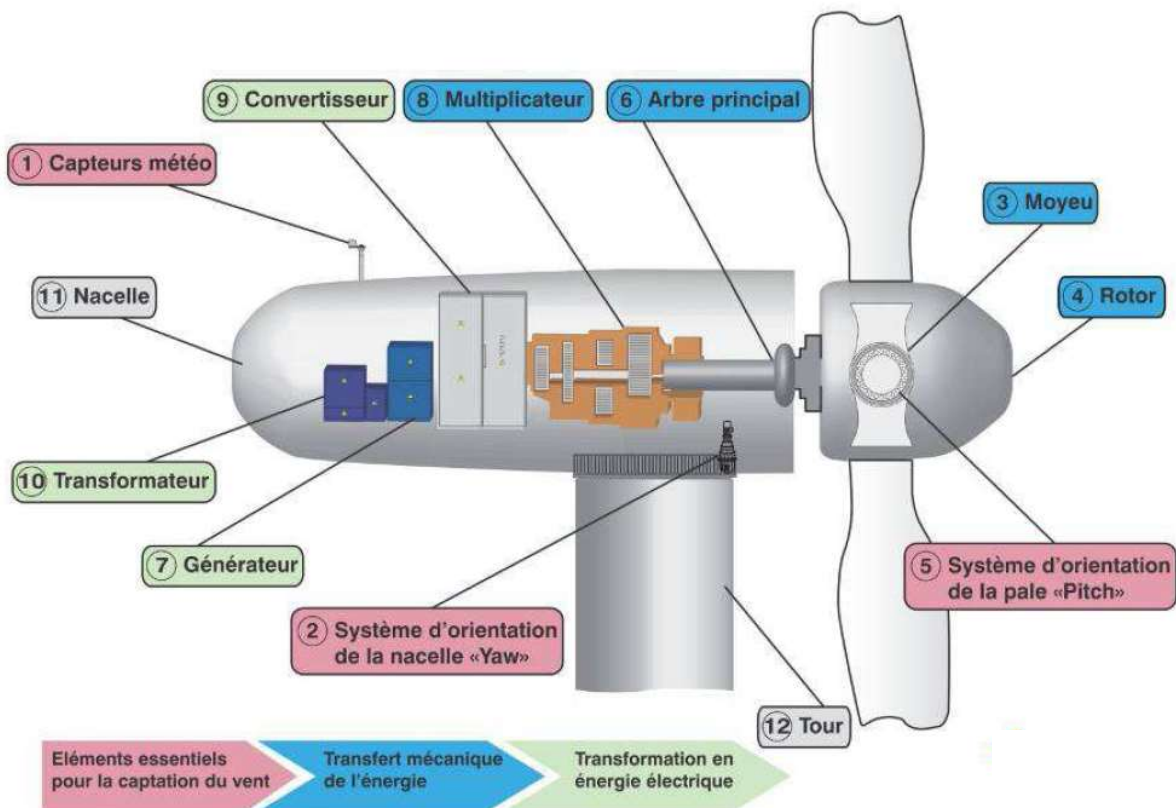


Figure 13 : Composants technique de l'éolienne

Transformation de l'énergie éolienne en énergie mécanique par les pales

Alors que l'éolienne est à l'arrêt, lorsque le vent commence à souffler, le capteur météo (1) informé par une girouette transmet la direction du vent au système d'orientation de la nacelle « Yaw » (2). Cet automate commande alors aux moteurs d'orientation de placer le rotor face au vent.

Les trois pales, fixées au moyeu (3), se mettent en mouvement par la seule force du vent. Les pales fonctionnent sur le principe d'une aile d'avion : la différence de pression entre les deux faces de la pale crée une force aérodynamique, mettant en mouvement le rotor (4). L'énergie cinétique du vent est ainsi transformée en énergie mécanique.

Les pales sont orientables. L'angle des pales est contrôlé par le pitch (5) de l'éolienne de manière à réguler la vitesse de rotation et le couple (mouvement mécanique) transmis à l'arbre principal (6).

Accélération du mouvement de rotation grâce au multiplicateur

Les pales tournent à une vitesse relativement lente, de l'ordre de 5 à 15 tours par minute. Le générateur électrique transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. Mais la plupart des générateurs (7) ont besoin de tourner à très grande vitesse (de 1 000 à 2 000 tours par minute) pour produire de l'électricité.

C'est pourquoi, le mouvement lent du rotor est accéléré par un multiplicateur (8) (situé entre le rotor et le générateur). Plus précisément, le rotor transmet l'énergie du vent au multiplicateur via un arbre lent (5 à 15 tours par minute). Le multiplicateur va ensuite entraîner un arbre rapide (de 1 000 à 2 000 tours par minute) et se coupler au générateur électrique. Un frein à disque est généralement monté directement sur l'arbre rapide.

Production d'électricité par le générateur

L'énergie mécanique transmise par le multiplicateur est transformée en énergie électrique par le générateur. Il délivre alors un courant électrique alternatif à la tension de 400 à 1 000 V maximum, dont les variations sont fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque la vitesse du vent augmente, la portance s'exerçant sur le rotor s'accroît, la vitesse de rotation des arbres s'accroît et la puissance électrique délivrée par la génératrice augmente.

Deux types de générateurs existent :

- Les générateurs utilisés sont souvent asynchrones. Leur avantage est de supporter de légères variations de vitesse ce qui est un atout pour les éoliennes dont la vitesse de rotation peut évoluer rapidement notamment lors des rafales de vent. On peut reconnaître une éolienne utilisant une génératrice asynchrone par la forme allongée de la nacelle, qui abrite la chaîne cinétique.
- La génératrice peut également être synchrone et être utilisée dans le cas d'un entraînement direct lorsque la liaison mécanique entre le moyeu de l'éolienne et la génératrice est directe, sans utiliser de multiplicateur.

Transformation de l'électricité produite

Cette électricité ne peut pas être utilisée directement :

- Sa fréquence est aléatoire/variable en sortie du générateur,
- Sa tension est variable et comprise entre 400 à 1 000 V (proportionnellement à la vitesse du vent).

Le convertisseur de fréquence (9) va permettre de stabiliser la fréquence du courant alternatif à 50 Hz, tel que le requiert le réseau d'électricité public.

Le transformateur (10) élève la tension issue du générateur et la porte à la tension du réseau de distribution (20 000 V) pour permettre l'injection de l'électricité produite sur ce réseau.

Le convertisseur et le transformateur peuvent être dans la nacelle ou bien dans le mât.

En sortie d'éolienne, l'électricité est acheminée à travers un câble enterré jusqu'aux postes de livraison, pour être injectée sur le réseau électrique, puis distribuée aux consommateurs les plus proches.

Production d'électricité en fonction de la vitesse du vent :

La production électrique varie selon la vitesse du vent. De manière générale une éolienne fonctionne dès que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera d'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum):

- Lorsque le vent est inférieur à 11 km/h (3 m/s) environ, l'éolienne est arrêtée car le vent est trop faible. Cela se produit 15 à 20 % du temps selon les régions.
- Entre 11 km/h (3 m/s) et 45 km/h (13 m/s) environ, la totalité de l'énergie du vent récupérable est convertie en électricité, la production augmente très rapidement et est proportionnelle au carré de la vitesse du vent.
- Entre 45 km/h (13 m/s) et 75 km/h (20 m/s) environ, l'éolienne produit à pleine puissance. A 45 km/h, le seuil de production maximum est atteint. Les pales se mettent à tourner sur elles-mêmes afin de réguler la production. La production reste constante et maximale jusqu'à une vitesse de vent de 75 km/h.
- A partir de 75 km/h (20 m/s) environ, l'éolienne est arrêtée progressivement pour des raisons de sécurité. Cela n'arrive que sur des sites très exposés, quelques heures par an, durant de fortes tempêtes.
- Lorsque le vent dépasse 90 km/h (25 m/s) pendant plus de 100 secondes, les pales sont mises en drapeau (parallèles à la direction du vent). L'éolienne ne produit plus d'électricité. Le rotor tourne alors lentement en roue libre et la génératrice est déconnectée du réseau. Dès que la vitesse du vent redevient inférieure à 85 km/h pendant 10 minutes, l'éolienne se remet en production.

Toutes ces opérations sont totalement automatiques et gérées par ordinateur. En cas d'urgence, un frein à disque placé sur l'axe permet de placer immédiatement l'éolienne en sécurité.

Refroidissement et lubrification

Le refroidissement des composants principaux de la nacelle (multiplicateur, groupe hydraulique, convertisseur, générateur) peut se faire par un système de refroidissement à air ou un système de refroidissement à eau.

De même, tous les autres systèmes produisant de la chaleur sont équipés de ventilateurs ou de refroidisseurs mais ils sont considérés comme des contributeurs mineurs à la thermodynamique de la nacelle.

La présence de nombreux éléments mécaniques dans la nacelle implique un graissage au démarrage et en exploitation afin de réduire les différents frottements et l'usure entre deux pièces en contact et en mouvement l'une par rapport à l'autre.

Les éléments chimiques et les lubrifiants utilisés dans les éoliennes sont notamment :

- Le liquide de refroidissement (eau glycolée) ;
- Les huiles de lubrification pour la boîte de vitesse ;
- Les huiles pour certains transformateurs ;
- Les huiles pour le système hydraulique du système de régulation ;
- Les graisses pour la lubrification des roulements ;
- Les divers agents nettoyants et produits chimiques pour la maintenance de l'éolienne.

Les différents liquides utilisés sont confinés dans l'éolienne afin de limiter tout risque de fuite et de pollution externe.

Normes en vigueur

Les éoliennes construites répondront aux normes en vigueur notamment celles de l'arrêté du 26 août 2011 :

- Conformément à l'article 8, les éoliennes du projet répondront aux dispositions de la norme NF EN 61 400-1 dans sa version de juin 2006 (ou toute norme équivalente en vigueur dans l'Union Européenne). Le certificat de conformité relatif à l'éolienne Nordex N149 4,5 MW est fourni en Annexe 1

L'électricité sera évacuée de l'éolienne puis délivrée directement sur le réseau électrique.

- Conformément à l'article 9, l'installation sera mise à la terre. Les éoliennes respecteront les dispositions de la norme IEC 61 400-24 (version de juin 2010). A cet effet, le certificat IEC 61400-24 de l'éolienne Nordex N149 4,5 MW sera fourni ultérieurement, et avant la mise en service de l'installation.

- Conformément à l'article 10, les installations électriques à l'intérieur des aérogénérateurs respecteront les dispositions de la directive du 17 mai 2006 qui leur sont applicables. Les installations électriques extérieures à l'aérogénérateur seront conformes aux normes NFC 15-100 (version compilée de 2008), NFC 13-100 (version de 2001) et NFC 13-200 (version de 2009).

2.4 - RESEAU D'EVACUATION DE L'ELECTRICITE PRODUITE

2.4.1 - Réseau inter-éoliennes

En sortie d'éolienne, l'électricité (tension de 20 000 V) est acheminée à travers un câble enterré jusqu'à trois postes de livraison. Ces câbles sont systématiquement enterrés à une profondeur de 80 cm (selon la norme NFC 13-200) et jusqu'à 1,30 m lorsqu'ils traversent des terrains agricoles.

Afin d'optimiser les travaux, le réseau de fibre optique permettant la supervision et le contrôle des éoliennes à distance est inséré dans les tranchées réalisées pour le réseau électrique interne. Le réseau interne du Parc Eolien de Marly est présenté sur la carte suivante :

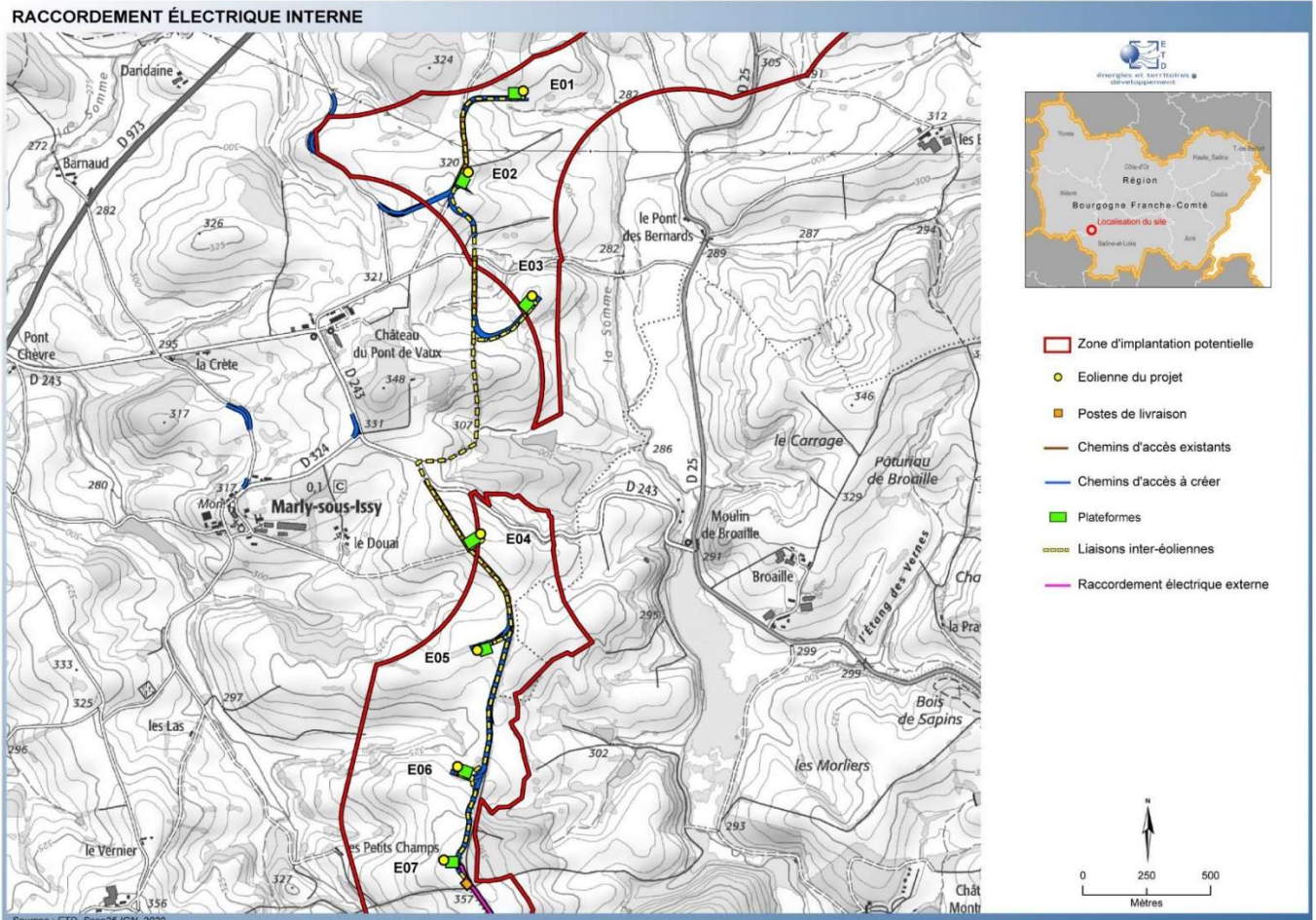


Figure 14 : Plan de raccordement

2.4.2 - Postes de livraison

Les trois postes de livraison matérialisent le point de raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité. Ils servent d'interface entre le réseau électrique en provenance des éoliennes et celui d'évacuation de l'électricité vers le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS, anciennement ERDF).

Compte tenu de la puissance maximale envisagée pour le parc éolien de Marly (31,5 MW), les trois postes de livraison seront constitués d'un bâtiment préfabriqué dont les dimensions sont pour chacun les suivantes : largeur 2.68 m, longueur L 946m, hauteur hors sol 2,82 m. Un plan d'élévation est présenté page suivante :

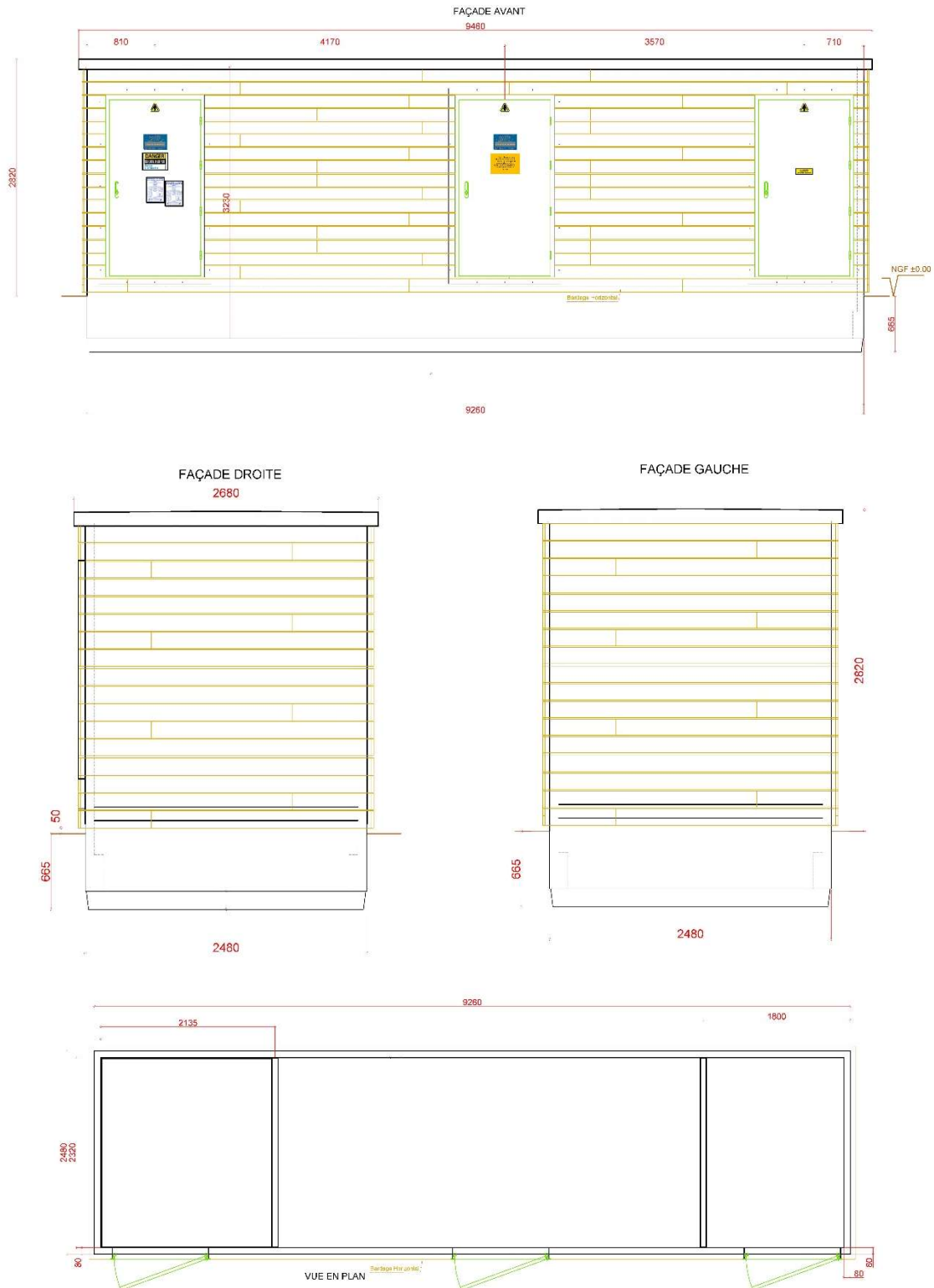


Figure 15 : Plan de masse du poste de livraison

Les postes devront être accessibles aux véhicules pour la maintenance et l'entretien. Ils seront ici placés en extrémité Sud du parc éolien et facilement accessibles via le prolongement du chemin d'accès à l'éolienne E07.

Ils seront recouverts d'un bardage bois. Ils seront visibles uniquement en perception immédiate.

3 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'article L. 181-27 du code de l'environnement précise que : « L'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ».

L'article D. 181-15-2 du code de l'environnement précise quant à lui que l'autorisation environnementale doit présenter : « 3° Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation. »

Le demandeur, la société SARL Parc Eolien de Marly, est une société de projet spécifiquement créée par VOLTALIA, qui en détient 100% du capital, pour la mise en place et l'exploitation du parc éolien de Marly. VOLTALIA agit en tant que maître d'ouvrage délégué. Par délégation de la société SARL Parc Eolien de Marly, VOLTALIA assure la direction opérationnelle du parc éolien de Marly durant toutes les phases du projet (étude, construction, exploitation, démantèlement).

La société SARL Parc Eolien de Marly ne peut pas par ses moyens propres démontrer ses capacités techniques et financières. En raison des liens capitalistiques et opérationnels la liant au groupe VOLTALIA, elle disposera des capacités techniques et financières de VOLTALIA.

Ce sont donc les capacités techniques et financières de VOLTALIA qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

En tant que société cotée sur le marché Euronext de la bourse de Paris, VOLTALIA a pour obligation de publier régulièrement des informations sur son activité. Les communiqués de presse concernant l'activité de VOLTALIA publiés en 2018 et 2019 sont fournis en Annexe 3 du présent document.

3.1 - CAPACITES TECHNIQUES

L'industrie éolienne est un marché particulièrement consolidé. La maintenance est, dans la quasi-totalité des cas, assurée par les constructeurs dans le cadre de contrats de maintenance qui garantissent un niveau de disponibilité des machines à l'exploitant. Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation du parc.

3.1.1 - Expérience de Voltalia

Créée en 2005, la société VOLTALIA est un acteur intégré et international en énergies renouvelables, assurant la gestion de toutes les phases des projets : développement de projet, ingénierie et construction, exploitation et maintenance pour son propre compte et pour compte de tiers.

Au 30 juin 2019, le Groupe compte 622 collaborateurs, est présent dans 18 pays sur 4 continents et possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

L'activité principale du Groupe est la production et la vente de l'électricité issue des installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage qu'il détient et exploite. La production d'électricité est vendue soit à des opérateurs publics à des prix fixés réglementairement ou définis par des appels d'offres, soit à des clients publics ou à des clients privés sur le marché libre dans le cadre de contrats à long-terme. Au premier semestre 2019 le Groupe a ainsi vendu 756,6 GWh d'électricité renouvelable, générant des revenus de 45,5 millions d'euros.

Le Groupe fournit également des prestations de services : développement de nouvelles centrales, construction, exploitation-maintenance de centrales mises en opération. Il réalise ces prestations pour son propre compte comme pour le compte de tiers (investisseurs, propriétaires de centrales...). VOLTALIA est donc présent sur tout le cycle de vie des centrales. Au premier semestre 2019, les activités de services ont généré des revenus de 73,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, le Groupe dispose d'une capacité en exploitation et en construction de 1 GW et exploite par ailleurs 0,5 GW pour compte de tiers. Il dispose d'un portefeuille de projets en développement représentant une capacité totale de 7,1 GW, dont 0,6 GW sécurisé.

VOLTALIA exploite 469,5MW d'éolien terrestre, dont 52,2 MW en France. La répartition de la capacité installée et de la production d'électricité par type d'énergie et par zone géographique est la suivante au 30 juin 2019 :

Capacité installée (en MW) consolidée par zone et filière au 30 juin 2019

En MW	Eolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	30 juin 2019
Brésil	417,3				16,0*	433,3
France	52,2	23,7				75,9
Guyane française		4,5	1,7	5,4		11,6
Royaume-Uni		7,3				7,3
Grèce		4,7				4,7
Portugal		1,0				1,0
Total	469,5	41,2	1,7	5,4	16,0	533,8

*4 MW de solaire et 12 MW de thermique.

Tableau 7 : Répartition de la capacité installée et de la production d'électricité par type d'énergie au 30 juin 2019

Les principales capacités de production développées, construites et exploitées par VOLTALIA, y compris celles issues de l'intégration de Martifer Solar sont les suivantes par type d'énergie :

- Solaire photovoltaïque :

Au cours de l'année 2016, VOLTALIA a connu une étape importante de sa croissance en rachetant le groupe portugais Martifer Solar, un acteur majeur du photovoltaïque mondial, présent dans près de 30 pays, spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation-maintenance de centrales photovoltaïques pour compte de clients tiers. Le chiffre d'affaire de Martifer Solar avait été de 142 millions d'euros en 2015.

En France, VOLTALIA exploite pour le compte d'une de ses filiales une centrale photovoltaïque dans le Var mise en service en 2013 et représentant 4,5 MW. Plus récemment, la mise en service de la centrale solaire de Canadel ajoute 10,4 MW à la puissance installée de VOLTALIA en France.

Lors des appels d'offre CRE II et CRE III, VOLTALIA a été lauréat pour 6 projets représentant une puissance totale de 50 MWc. Trois de ces projets, cumulant une puissance de 18 MWc, ont été mis en service fin 2017 et début 2018. VOLTALIA a été de nouveau lauréat pour 2 projets lors de l'appel d'offre CRE IV en 2017, représentant une puissance de 8 MWc. En 2018, 2 nouveaux projets représentant 8,9 MWc ont été lauréat de l'appel d'offres CRE 4.4.

VOLTALIA exploite également pour le compte de clients tiers externes au groupe 2 parcs solaires au sol cumulant une puissance de 5,6 MWc ainsi que 15 toitures photovoltaïques pour une puissance de 2,8 MWc.



Parcs solaires France Métropolitaine - Source : VOLTALIA

En Grèce, VOLTALIA détient et exploite différents parcs photovoltaïques représentant un total de 4,5 MWc. VOLTALIA exploite également sur ce territoire pour le compte de clients tiers une capacité de plus de 50 MWc.

Sur les autres territoires, VOLTALIA exploite actuellement une capacité d'environ 670MWc de parcs solaires photovoltaïques pour le compte de tiers.

VOLTALIA construit aussi actuellement une centrale photovoltaïque de 5 MWc en Tanzanie pour le compte d'un client tiers et prépare la construction de deux nouveaux parcs solaires pour le compte de filiales du groupe VOLTALIA pour une puissance cumulée d'environ 70 MWc en Egypte et au Kenya.

En outre, durant ces dernières années, Martifer Solar et VOLTALIA, en tant que maître d'œuvre, ont mené la construction de centrales photovoltaïques pour une puissance totale de plus de 800 MWc.

- Eolien :

Le groupe a démarré en 2018, la construction de son plus gros projet éolien. Celui-ci est situé au sein du complexe de Serra Branca dans l'état brésilien du Rio Grande do Norte. Il dispose d'une puissance installée de 163 MW (VSM 1). Sa mise en service est prévue pour fin-2019. La mise en construction de VSM 2 d'une puissance de 128 MW est en cours de lancement, sa mise en service est annoncée pour mi-2020.

Fin juin 2019, VOLTALIA a remporté un nouveau projet au Brésil, VSM3, d'une puissance de 70 MW, juste au sud des projets VSM1 (163 MW) et VSM2 (128 MW)

En France, VOLTALIA exploite une puissance éolienne totale de 52 MW réparti comme suit :

Année de mise en exploitation	Département	Communes	Nombre d'éoliennes	Puissance installée (en MW)
2009	31	Saint-Félix du Lauragais	6	10
2010	16	La Faye, La Chèvrerie	6	12
2014	86	Adriers	5	10
2015	89	Molinons	5	10
2019	61	Echauffour	5	10

Tableau 8 : Répartition de la capacité éolienne exploitée en France au 30 juin 2019

VOLTALIA exploite également pour le compte de tiers 8,3 MW supplémentaire sur la commune de Saint-Félix-du-Lauragais. Un autre projet, d'une puissance de 22 MW situé à Sarry et Chatel-Gérard dans l'Yonne est actuellement en construction, sa mise en service est prévue Mi-2020.

Mi-juin 2019, VOLTALIA a été lauréat de la troisième tranche de l'appel d'offres éolien terrestre pour un projet de 23,8 MW situé à Argenteuil-sur-Armançon, en région Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération d'une durée de 20 ans.



Parcs éoliens en France - Source : VOLTALIA

- Biomasse :

VOLTALIA dispose d'une unité de production biomasse à Bar-sur-Aube développant une puissance totale de 7,2 MW, dont 6 MW d'énergie thermique et 1,2 MW d'énergie électrique.

En Guyane, une centrale biomasse est en service depuis 2008 avec une puissance totale de 10 MW, dont 8 MW d'énergie thermique et 1,9 MW d'énergie électrique.

Une seconde centrale est en construction, le projet Cacao d'une puissance de 5 MW. Sa mise en service est attendue fin 2020.



Centrales biomasse de Kourou et Bar-sur-Aube - Source : VOLTALIA

- Hydroélectricité :

VOLTALIA se concentre sur les petites et moyennes centrales hydroélectriques installées « au fil de l'eau », sans réservoir artificiel d'accumulation important, contrairement aux grands barrages.

VOLTALIA exploite principalement une centrale située à Mana (Guyane française, 4,5 MW).

VOLTALIA prévoit la construction d'une seconde centrale hydroélectrique de 4,5 MWc en Guyane française dont la construction a démarré en 2018 pour une mise en service en 2021.

En France métropolitaine, VOLTALIA a été sélectionné par les communes de Chamonix-Mont Blanc et des Houches pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une capacité de 4,5 MW sur le torrent de Taconnaz. Le contrat de vente d'électricité du projet remporté a une durée de vingt ans. Actuellement en exploitation, sa mise en service a été réalisée en novembre 2019.

- Hybride :

Au Brésil, VOLTALIA a développé une centrale hybride photovoltaïque-hydro-diesel pour alimenter la ville d'Oiapoque, située à la frontière de la Guyane française et disposant d'un réseau isolé non interconnecté au réseau électrique national brésilien.

La partie diesel de 12 MW est en exploitation depuis avril 2016, la partie photovoltaïque de 4 MWc est actuellement en exploitation depuis décembre 2017 et la partie hydroélectrique de 7,5 MW entrera en service en 2021.

Sur ce petit territoire qui était depuis toujours alimenté à 100% par des générateurs diesel très polluants, VOLTALIA est devenu le seul et unique producteur d'électricité et améliore ainsi fortement le bilan carbone et environnemental de la production d'électricité.



Centrale hydroélectrique- Source : VOLTALIA

La localisation des divers parcs et projets éoliens de VOLTALIA est présentée dans la carte ci-dessous. Il convient de souligner que VOLTALIA est une entreprise « multi-énergies » qui dispose d'installations diversifiées dans les ENR.

- Stockage :

En 2019, VOLTALIA lance la construction de Savane-dès-Pères en Guyane Française : une centrale solaire de 3,8 MW associée à un système de stockage par batteries de 2,6 MW / 2,9 MWh.

La localisation des divers parcs et projets éoliens de VOLTALIA est présentée dans la carte ci-dessous.

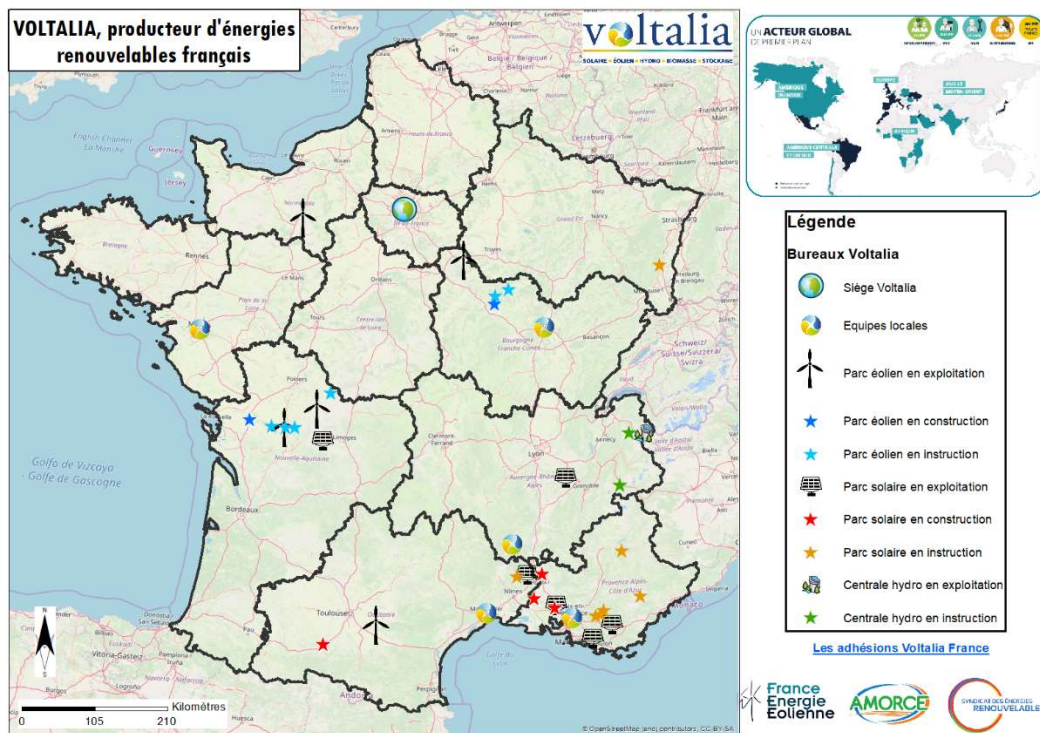
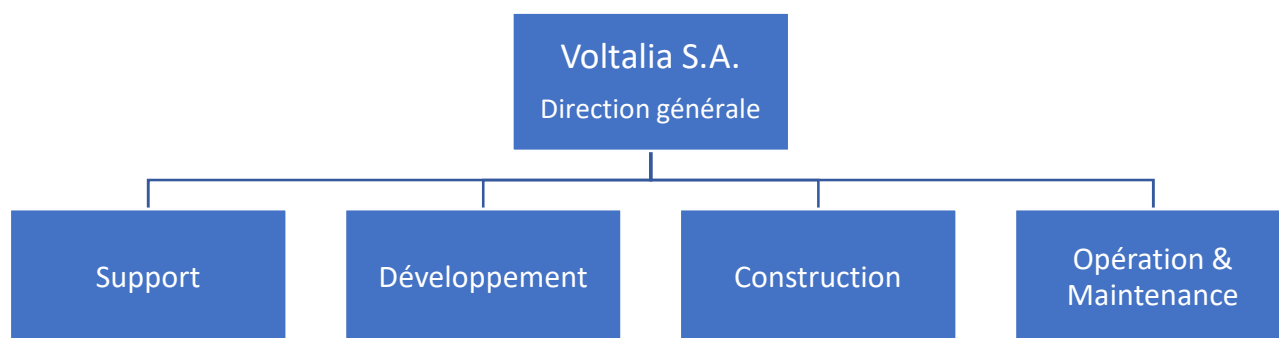


Figure 16 : Répartition des projets de VOLTALIA en exploitation, construction et en Instruction en France

3.1.2 - Organisation de VOLTALIA

En tant que maître d'œuvre et exploitant, VOLTALIA a la responsabilité de la bonne réalisation des chantiers et du bon fonctionnement des installations au niveau des performances, de la sécurité, du respect de l'environnement et des engagements contractuels. Pour répondre à ces besoins, l'organisation générale de l'entreprise est la suivante :



VOLTALIA s'appuie sur les compétences internes suivantes :

- Ingénierie de projet ;
- Financement de projet ;
- Expertise aérologique ;
- Expertise des aérogénérateurs (mécanique, électrique, rendement...) ;
- Construction des parcs éoliens ;
- Maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Exploitation et vente de l'énergie produite ;
- Maintenance et entretien des aérogénérateurs.
- Expertise génie électrique ;

L'unité opérationnelle pour tous les projets développés en France se situe à Aix-en-Provence. Cette structure regroupe plusieurs pôles d'expertise et sert de support à toutes les filiales. Des équipes de développement de projets solaires, de projets éoliens et de projets hydrauliques y sont présentes, ainsi que des équipes conception, construction et exploitation. Cette proximité des différents experts permet d'élaborer des projets précis et optimisés, tenant compte des impératifs inhérents à chacun.

3.1.3 - Organisation du projet éolien de Marly

Pour les phases de réalisation, d'exploitation et de démantèlement du Parc Eolien de Marly, les acteurs seront les suivants :

- ✓ Maîtrise d'œuvre : VOLTALIA
- ✓ Livraison et montage des éoliennes : Confiées au fabricant d'éolienne Nordex
- ✓ Exploitation : VOLTALIA
- ✓ Maintenance éolienne : Confiées au fabricant d'éolienne Nordex
- ✓ Maintenance postes de livraison : Intervenant à définir
- ✓ Démantèlement en fin d'exploitation : SARL Parc Eolien de Marly (VOLTALIA) avec une assistance extérieure non encore définie

En phase exploitation du parc éolien, VOLTALIA assurera pour le compte du Parc Eolien de Marly les principales tâches suivantes :

- ✓ Gestion technique de la société d'exploitation (contractualisation avec les sous-traitants (ex. : NORDEX pour la maintenance des éoliennes), rédaction des plans de prévention, etc.) ;
- ✓ Gestion administrative de la société d'exploitation (paiement loyers, taxes, etc. ; établissement des comptes de résultats, ...) ;
- ✓ Contrôle et supervision du parc éolien ;
- ✓ Analyse des données de production ;
- ✓ Suivi des contacts avec EDF OA et de l'agrégateur retenu (manœuvre d'exploitation, contrôle de la qualité du courant injecté, facturation de l'électricité produite, etc.) ;
- ✓ Suivi local (suivi des mesures compensatoires, communication locale (riverains, élus, etc.).

Pour chaque phase, un contrat sera établi entre les prestataires extérieurs et la société SARL Parc Eolien de Marly.

Maîtrise d'œuvre du chantier de construction :

Gestion
De
Chantier

VOLTALIA comporte un département de construction. Une dizaine de personnes dédiées aux projets multi-énergies du marché français et européen compose une équipe pluridisciplinaire. Fort de l'expérience acquise ces 10 dernières années, son rôle en tant que maître d'ouvrage délégué est d'assurer la conception du projet et la supervision du chantier. Elle travaille en équipe avec le constructeur pour organiser et optimiser les différentes étapes du chantier afin de répondre à ses objectifs sur le coût, la qualité et les délais

Le département dédié de VOLTALIA est constitué de 5 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau opérationnel (chef d'équipe, technicien, ...) qu'au niveau du bureau d'Aix-en-Provence (supervision, coordination...) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Le département Exploitation participe également à l'optimisation des parcs éoliens tout au long du cycle de vie des éoliennes. Les trois piliers pour atteindre cet objectif sont l'entretien préventif, les réparations et la modernisation.

Opération
Et
Maintenance

Gestion à Distance

Le fonctionnement du parc éolien est entièrement automatisé et contrôlé à distance : l'ensemble des paramètres de marche des machines est constamment mesuré par capteurs (conditions météorologiques, vitesse de rotation de la machine, production électrique, niveau de pression du réseau hydraulique, etc.) et transmis par fibres optiques et liaison via un modem Numéris au centre de commande du parc éolien.

VOLTALIA met en place des équipes de maintenance à proximité des parcs éoliens composées de techniciens locaux formés en interne, afin de superviser l'entretien et la maintenance et la réparation des éoliennes et de leurs composants, confiées au constructeur des éoliennes, ou à défaut à une société faisant référence dans l'industrie, à travers des contrats de longue durée avec engagement de performance. Ce choix permet de construire une relation de long terme avec l'acteur maîtrisant le mieux la technologie installée et disposant du meilleur maillage de techniciens.

Maintenance

Exploitation technique

Dans le cadre des prestations d'exploitation technique qui lui seront confiées par la société SARL Parc Eolien de Marly, le prestataire retenu, Nordex devra contrôler les éoliennes du parc éolien, grâce au Système de Contrôle à Distance, ainsi que l'infrastructure comprenant les chemins d'accès internes au parc éolien, le câblage interne du parc, le point de raccordement au réseau, les câbles téléphoniques internes au parc et tout droit foncier correspondant.

VOLTALIA garantit que l'exploitation technique sera confiée à un prestataire qui démontrera les meilleures qualités de professionnalisme, garantira l'emploi de composants et matériaux de bonne qualité et conformément aux pratiques habituelles au sein du secteur de l'énergie éolienne ainsi qu'aux exigences techniques du Groupe VOLTALIA.

Qualification et formation du personnel

Sécurité de l'installation

Pendant toute la durée du Contrat d'exploitation technique et de maintenance, la sécurité de l'installation est assurée notamment par les différentes maintenances préventives réalisées, ainsi que par le contrôle et l'entretien régulier des éoliennes et de leurs infrastructures assurées par le prestataire retenu (qui seront réalisés conformément aux dispositions précisées à la section 4 de l'arrêté du 26 août 2011).

3.2 - CAPACITES FINANCIERES

3.2.1 - Capacités financières de VOLTALIA

Présentation de VOLTALIA

VOLTALIA jouit d'un positionnement unique d'acteur industriel intégré mettant en œuvre des business models complémentaires de producteur d'énergie et de prestataire de services doté d'une expertise multi énergies et multi pays. Ce positionnement encourage les synergies entre activités, permet au Groupe de se déployer sur des zones géographiques étendues (grâce notamment aux activités de services à plus faible intensité capitalistique) et de conserver une approche ouverte en termes de choix technologique.

Opérateur compétent sur toutes les technologies de production d'énergies renouvelables, VOLTALIA est en mesure de valoriser au mieux les ressources naturelles disponibles localement, ce qui le distingue des autres acteurs du secteur, généralement concentrés sur une ou deux ressources d'énergie. L'approche multi-pays permet de sélectionner les pays à plus fort potentiel et de privilégier notamment ceux où l'énergie renouvelable est déjà compétitive, indépendamment des politiques de soutien.

En 2018, le groupe a vendu 2,1 TWh d'électricité renouvelable et généré des revenus totaux de 180,7 millions d'euros.

Capacités financières de VOLTALIA

Le pétitionnaire bénéficiera des capacités financières de sa maison mère VOLTALIA.

VOLTALIA présente un bilan fort avec 1 133,3 millions d'euros à son actif dont 130,3 millions de trésorerie au 30 juin 2019. Avec un accès au financement bancaire régulièrement renouvelé, un actionnaire français majoritaire depuis 2011 (Creadev, société d'investissement contrôlée par la famille MULLIEZ) actionnaire à hauteur de 71% à fin septembre 2019, et un plan de développement à moyen-terme financé par une augmentation de capital de 376 millions d'euros finalisée en juillet 2019, le groupe VOLTALIA repose sur des bases financières solides et s'inscrit de manière durable dans le secteur des énergies renouvelables.

Les comptes annuels de 2018 et pour les six premiers mois de 2019 sont publics et disponibles sur la page internet suivante :

https://www.voltalia.com/uploads/investor/rapport/DDR2018_FR.pdf

https://www.voltalia.com/uploads/investor/rapport/20190926_VoltaliaRFS2019_FR.pdf

è Des extraits des comptes annuels de VOLTALIA pour les exercices 2018, 2017 et pour les six premiers mois de 2019 sont présentés ci-après et démontrent ses capacités financières.

Etat de la situation financière au 30 juin 2019

En milliers d'euros	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018	Variation	%
Goodwill	46 033	46 033	-	n/a
Immobilisations incorporelles	137 783	96 418	41 365	43%
Immobilisations corporelles	694 450	608 228	86 222	14%
Titres mis en équivalence	2 635	2 303	332	14%
Actifs financiers non courants	22 766	22 012	755	3%
Actifs d'impôts différés	1 020	367	653	x 2,8
Autres actifs non courants	156	226	(70)	(31)%
Actifs non courants	904 844	775 588	129 256	17%
Stocks et en-cours	48 966	30 868	18 099	59%
Créances commerciales	29 636	41 439	(11 803)	(28)%
Autres actifs financiers courants	1 953	3 055	(1 102)	(36)%
Autres actifs courants	15 806	25 706	(9 900)	(39)%
Actifs d'impôts courants	1 721	1 359	362	27%
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	130 346	108 608	21 738	20%
Actifs courants	228 429	211 034	17 395	8%
Total Actif	1 133 274	986 622	146 651	15%
Capitaux propres du Groupe	303 326	317 624	(14 298)	(5)%
Intérêts non contrôlants	50 723	54 747	(4 025)	(7)%
Capitaux propres	354 049	372 371	(18 323)	(5)%
Provisions non courantes	2 791	5 308	(2 517)	(47)%
Provisions pour départs en retraite & pensions	962	805	157	20%
Passifs d'impôts différés	1 397	1 658	(261)	(16)%
Emprunts à long terme	509 188	435 342	73 846	17%
Autres passifs financiers non courants	7 309	3 665	3 644	99%
Autres passifs non courants	877	1 464	(587)	(40)%
Passifs non courants	522 524	448 242	74 282	17%
Provisions courantes	8 112	12 876	(4 764)	(37)%
Emprunts à court terme	144 519	70 654	73 865	x 2
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	73 715	48 677	25 038	51%
Autres dettes fiscales	7 681	11 427	(3 746)	(33)%
Autres passifs courants	22 674	22 375	299	n/a
Passifs courants	256 701	166 009	90 692	55%
Total Passif	1 133 274	986 622	146 652	15%

Source : rapport financier semestriel 2019 de VOLTALIA, p.15

Etat de la situation financière au 31 décembre 2018 et 2017

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Variation	%
Goodwill	46 033	46 080	(47)	(0)%
Immobilisations incorporelles	96 418	70 053	26 365	38%
Immobilisations corporelles	608 228	618 575	(10 347)	(2)%
Titres mis en équivalence	2 303	748	1 555	x 3,1
Actifs financiers non courants	22 012	18 008	4 004	22%
Actifs d'impôts différés	367	616	(249)	(40)%
Autres actifs non courants	226	949	(722)	(76)%
Actifs non courants	775 588	755 028	20 560	3%
Stocks, encours et avances fournisseurs	30 868	14 197	16 670	x 2,2
Créances commerciales	41 439	44 974	(3 535)	(8)%
Autres actifs financiers courants	3 055	6 757	(3 702)	(55)%
Autres actifs courants	25 706	18 928	6 778	36%
Actifs d'impôts courants	1 359	1 113	246	22%
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	108 608	71 247	37 362	52%
Actifs courants	211 034	157 217	53 817	34%
Total Actif	986 622	912 245	74 377	8%
Capitaux propres du Groupe	317 624	321 964	(4 340)	n/a
Intérêts non contrôlants	54 747	67 232	(12 485)	(19)%
Capitaux propres	372 371	389 197	(16 826)	(4)%
Provisions non courantes	5 308	10 457	(5 149)	(49)%
Provisions pour départs en retraite & pensions	805	664	140	21%
Passifs d'impôts différés	1 658	1 776	(118)	(7)%
Emprunts à long terme	435 342	339 177	96 166	28%
Autres passifs financiers non courants	3 665	13 164	(9 499)	(72)%
Autres passifs non courants	1 464	3 494	(2 030)	(58)%
Passifs non courants	448 242	368 732	79 510	22%
Provisions courantes	12 876	6 142	6 734	x 2,1
Emprunts à court terme	70 654	78 199	(7 545)	(10)%
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	48 677	45 623	3 054	7%
Autres dettes fiscales	11 427	8 586	2 841	33%
Autres passifs courants	22 374	15 764	6 610	42%
Passifs courants	166 008	154 316	11 692	8%
Total Passif	986 622	912 245	74 377	8%

Source : document de référence 2018 de VOLTALIA, p. 159

Compte de résultat semestriel consolidé à fin juin 2019

En milliers d'euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018	Variation	%
Revenus	56 882	74 657	(17 775)	(24)%
Achats et sous-traitance	(2 806)	(17 192)	14 386	(84)%
Charges externes	(24 401)	(23 874)	(527)	2%
Charges de personnel	(13 530)	(11 822)	(1 708)	14%
Autres produits et charges d'exploitation	(2 222)	(308)	(1 914)	x 7,2
Charges et autres revenus	(42 959)	(53 195)	10 236	(19)%
EBITDA	13 923	21 463	(7 540)	(35)%
% EBITDA	24%	29%		
Autres produits et charges opérationnels	(206)	640	(846)	x (0,3)
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	(9 419)	(12 742)	3 324	(26)%
Résultat opérationnel (EBIT)	4 298	9 360	(5 062)	(54)%
% EBIT	8%	13%		
Charges d'emprunt	(17 765)	(15 287)	(2 478)	16%
Autres produits et charges financiers	2 480	(1 324)	3 804	x (1,9)
Impôt sur les résultats et assimilés	(1 147)	(2 309)	1 162	(50)%
Résultats des sociétés mises en équivalence	237	24	214	x 9,9
Résultat net	(11 897)	(9 536)	(2 361)	25%
% Résultat net	n/a	n/a		
Part du Groupe	(8 739)	(5 938)	(2 801)	47%
Intérêts minoritaires	(3 159)	(3 599)	440	(12)%
Résultat par action (en euros):				
Avant dilution	(0,179)	(0,121)	(0,057)	n/a
Après dilution	(0,178)	(0,118)	(0,059)	n/a

Source : rapport financier semestriel 2019 de VOLTALIA, p.13

Compte de résultat consolidé à fin décembre 2018 et 2017

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Variation	%
Revenus	180 660	181 188	(528)	(0)%
Achats et sous-traitance	(27 282)	(37 701)	10 419	(28)%
Charges externes	(54 873)	(49 296)	(5 577)	11%
Charges de personnel	(20 384)	(21 438)	1 054	(5)%
Autres produits et charges d'exploitation	(1 913)	(1 153)	(760)	66%
Charges et autres revenus	(104 452)	(109 588)	5 136	(5)%
EBITDA	76 209	71 600	4 609	6%
% EBITDA	42%	40%		
Autres produits et charges opérationnels	103	1 279	(1 176)	(93)%
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	(29 078)	(27 132)	(1 946)	6%
Résultat opérationnel (EBIT)	47 234	45 747	1 486	3%
% EBIT	26%	25%		
Charges brutes d'emprunt	(32 020)	(34 361)	2 341	(7)%
Autres produits et charges financiers	2 076	(2 124)	4 200	x (1)
Impôt sur les résultats et assimilés	(11 480)	(5 970)	(5 511)	92%
Résultats des sociétés mises en équivalence	151	203	(52)	(25)%
Résultat net	5 960	3 495	2 465	71%
% Résultat net	3%	2%		
Part du Groupe	8 525	566	7 959	x 15,1
Intérêts minoritaires	(2 565)	2 929	(5 494)	x (0,9)
Résultat par action (en euros) :				
Avant dilution	0,174	0,012	0,163	n/a
Après dilution	0,173	0,011	0,162	n/a

Source : document de référence 2018 de VOLTALIA, p. 157

3.2.2 - Montant et modalités de l'investissement

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

Le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que ses modalités financières sont les suivantes :

Puissance du projet	31,5 MW
Montant de l'investissement	34 000 000 €
Financement par fonds propres	15 % soit 5 100 000 €
Financement par emprunt	85 % soit 28 900 000 €

Le montant total de l'investissement pour ce projet d'une puissance totale de 31,5 MW sera d'environ 34 000 000 € (tandis que les charges d'exploitation sont estimées à 622 k€ en première année pleine).

Le financement de cet investissement sera assuré de deux manières :

- Apport en capital des actionnaires de la société SARL Parc Eolien de Marly à hauteur d'environ 15% des besoins de financement du projet ;
- Emprunt bancaire à hauteur d'environ 85%.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien (la banque acceptant de financer 85% des coûts de construction uniquement avec la garantie d'une rentabilité suffisante), mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Les principes de l'obligation d'achat de l'électricité d'origine renouvelable figurent dans l'article L314 du code de l'énergie. Il précise que les tarifs d'achat ont vocation à assurer une rentabilité normale aux investissements de production d'électricité d'origine renouvelable. Pour ce faire, le niveau de prix auquel le distributeur d'énergie doit acheter l'électricité est fixé par arrêté.

A ce jour, il existe deux dispositifs complémentaires, l'arrêté du 6 mai 2017 fixe les conditions du complément de rémunération :

- Appel d'offres :

Les producteurs d'électricité exploitant des parcs éoliens de plus de 6 éoliennes peuvent bénéficier du dispositif de complément de rémunération décrit par les articles L314-18 à L314-27 du code de l'énergie. Par ce mécanisme les producteurs commercialisent leur énergie directement sur les marchés et reçoivent une prime qui vient compenser l'écart entre les revenus tirés de cette vente et un niveau de rémunération de référence, dit tarif de référence, fixé par le producteur dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Cette mise en concurrence est organisée lors d'appel d'offres gérés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). La CRE procède à l'étude des offres et les lauréats sont ensuite désignés par le ministre. L'unique critère de sélection est le prix.

- Guichet ouvert :

Les producteurs d'électricité exploitant des parcs éoliens de 6 éoliennes maximum dans la limite d'une puissance unitaire de 3 MW par aérogénérateur peuvent bénéficier de ce dispositif.

L'arrêté introduit un tarif de base qui dépend du diamètre du rotor de l'aérogénérateur et d'un seuil annuel de production lui-même fonction de ce diamètre. Ce contrat de complément de rémunération est conclu pour une durée de vingt ans.

A ce jour le pétitionnaire n'exclut aucun de ces deux dispositifs. Il utilisera l'un de ces deux contrats de complément de rémunération pour être rémunéré de la vente de l'électricité qui sera produite par le parc éolien de Marly. Dès lors que la demande d'autorisation environnementale aura été autorisée envers le parc éolien de Marly, VOLTALIA prendra sa décision quant au choix du contrat de complément de rémunération qu'il souhaite utiliser.

En toute hypothèse, la société SARL Parc Eolien de Marly bénéficiera d'un apport en fonds propres de sa maison mère dans le cadre du financement de son projet. En annexe 2 est présentée une lettre d'engagement de VOLTALIA en ce sens.

3.2.3 - Plan d'affaire du projet

Le plan d'affaire présenté en page suivante, intégrant les charges d'exploitation et les frais de maintenance est donc réalisé avec l'hypothèse d'être lauréat lors d'un appel d'offre organisé par la CRE et ainsi bénéficier d'un contrat de complément de rémunération de contrat de vente d'électricité.

Ce tarif de référence a été estimé par rapport aux résultats de la troisième tranche de l'appel d'offres éolien terrestre. Le 12 juin 2019 le ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats, au total, 21 projets lauréats qui cumulent une puissance de 516 MW au prix moyen de 63 €/MWh (source : actu-environnement).

Le plan d'affaire du projet a été établi sur la base d'un tarif de référence de 620 €/MWh.

Ce plan d'affaires prévisionnel montre que le projet est à même de répondre à l'ensemble de ses engagements financiers : remboursement de la dette et de ses intérêts, exploitation du parc, paiement des taxes fiscales, démantèlement du parc.

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	7	31,50	1 965	1 079 365	34 000 000

Tarif éolien (€/MWh)	62,00
Coefficient L	1,10%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	15%

PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL –ANNEE 1 A 7

Compte d'exploitation	31/12/2022	31/12/2023	30/12/2024	30/12/2025	30/12/2026	30/12/2027	29/12/2028
Chiffre d'affaires	1 918 823	3 879 859	3 922 538	3 965 685	4 009 308	4 053 410	4 097 998
Charges d'exploitation	-622 125	-1 244 250	-1 272 868	-1 302 144	-1 332 093	-1 362 731	-1 394 074
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-306 676	-326 439	-327 006	-327 585	-328 177	-328 781	-329 398
Excédent brut d'exploitation	990 021	2 309 170	2 322 664	2 335 957	2 349 038	2 361 898	2 374 526
Dotations aux amortissements	-1 133 333	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667
Provision pour démantèlement	-11 667	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333
Résultat d'exploitation	-154 979	19 170	32 664	45 957	59 038	71 898	84 526
Résultat financier	-722 500	-1 395 218	-1 326 048	-1 253 375	-1 177 024	-1 096 808	-1 012 530
Résultat net après impôt	-877 479	-1 376 048	-1 293 384	-1 207 419	-1 117 986	-1 024 909	-928 004
Capacité d'autofinancement	267 521	913 952	996 616	1 082 581	1 172 014	1 265 091	1 361 996
Flux de remboursement de dette	-658 274	-1 366 330	-1 435 500	-1 508 172	-1 584 523	-1 664 740	-1 749 017
Flux de trésorerie disponible	-390 752	-452 378	-438 884	-425 591	-412 509	-399 649	-387 022

PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL –ANNEE 8 A 14

Compte d'exploitation	29/12/2029	29/12/2030	29/12/2031	28/12/2032	28/12/2033	28/12/2034	28/12/2035
Chiffre d'affaires	4 143 076	4 188 650	4 234 725	4 281 307	4 328 401	4 376 014	4 424 150
Charges d'exploitation	-1 426 138	-1 458 939	-1 492 494	-1 526 822	-1 561 939	-1 597 863	-1 634 614
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-330 029	-330 673	-331 330	-332 002	-332 689	-333 390	-334 106
Excédent brut d'exploitation	2 386 910	2 399 038	2 410 900	2 422 483	2 433 774	2 444 760	2 455 429
Dotations aux amortissements	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667	-2 266 667
Provision pour démantèlement	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333
Résultat d'exploitation	96 910	109 038	120 900	132 483	143 774	154 760	165 429
Résultat financier	-923 986	-830 960	-733 224	-630 540	-522 658	-409 314	-290 232
Résultat net après impôt	-827 077	-721 921	-612 324	-498 057	-378 884	-254 553	-124 803
Capacité d'autofinancement	1 462 923	1 568 079	1 677 676	1 791 943	1 911 116	2 035 447	2 165 197
Flux de remboursement de dette	-1 837 561	-1 930 588	-2 028 324	-2 131 008	-2 238 890	-2 352 234	-2 471 316
Flux de trésorerie disponible	-374 638	-362 509	-350 648	-339 065	-327 774	-316 787	-306 118

PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL –ANNEE 15 A 21

Compte d'exploitation	27/12/2036	27/12/2037	27/12/2038	27/12/2039	26/12/2040	26/12/2041	26/12/2042
Chiffre d'affaires	4 472 815	4 760 185	5 098 320	5 200 287	5 304 292	5 410 378	2 759 293
Charges d'exploitation	-1 672 210	-1 710 671	-1 750 017	-1 790 267	-1 831 443	-1 873 566	-958 329
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-334 838	-339 313	-344 917	-346 679	-348 510	-350 414	-313 639
Excédent brut d'exploitation	2 465 767	2 710 201	3 003 386	3 063 341	3 124 339	3 186 398	1 487 324
Dotations aux amortissements	-2 266 667	-1 133 333	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-23 333	-11 667	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	175 767	1 565 201	3 003 386	3 063 341	3 124 339	3 186 398	1 487 324
Résultat financier	-165 121	-33 677	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	10 646	1 531 523	3 003 386	3 063 341	3 124 339	2 303 059	996 507
Capacité d'autofinancement	2 300 646	2 676 523	3 003 386	3 063 341	3 124 339	2 303 059	996 507
Flux de remboursement de dette	-2 596 426	-1 347 096	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	-295 780	1 329 427	3 003 386	3 063 341	3 124 339	2 303 059	996 507

Figure 17 : Plan d’Affaire Prévisionnel du Parc Eolien de Marly

Notes :

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative

3.2.4 ASSURANCES

La société SARL Parc Eolien de Marly souscrita, entre autres, un contrat d’assurance garantissant la responsabilité civile qu’il peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d’atteintes à l’environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées pour l’ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L’assurance prend effet dès la maîtrise foncière de terrains acquise et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l’assurance RC Maître d’ouvrage.

Concernant l’assurance RC en tant qu’exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l’installation d’éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l’énergie auprès d’EDF.

3.2.5 CONCLUSION

L’ensemble des capacités techniques et financières de VOLTALIA garantit la faisabilité et la pérennité du projet de Parc Eolien de Marly dans le cadre de cette demande d’autorisation environnementale.

Ainsi la Société SARL Parc Eolien de Marly sera à même :

- de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l’article L 511-1 du code l’environnement ;

- de répondre à tout dysfonctionnement ou accident sur les différentes installations projetées nécessitant une mobilisation rapide d'homme et/ou de capitaux ;
- d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L512-6-1 du code de l'environnement lors de la cessation d'activité.

4- MODALITES DES GARANTIES FINANCIERES

4.1- MODALITES DU DEMANTELEMENT

Au vu du décret n°2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L.5533 du code de l'environnement relatif à la définition des garanties financières nécessaires à la mise en service d'une installation d'éoliennes et des modalités de remise en état d'un site après exploitation et de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 relatifs à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, les conditions du démantèlement seront :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison,
2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de:
 - 30 cm lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole,
 - 2 mètres dans les terrains à usage forestier, cas de deux éoliennes projetées pour le parc éolien de Marly,
 - 1 mètre dans les autres cas, cas de deux éoliennes projetées pour le parc éolien de Marly.
3. La remise en état qui consiste au décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40cm et le remplacement par des terres aux caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire souhaite le maintien en l'état
4. les déchets de démolition et de démantèlement seront valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.
5. Le montant des garanties financières exigées au profit du Préfet ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant seront fixés par l'arrêté d'autorisation du parc éolien (sur la base de 50 000€ par éolienne cf : annexe 1 du décret mentionné ci-dessus).

4.2- MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

L'Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent indique les modalités de calcul des garanties financières.

La formule de calcul qui figure dans cet arrêté est la suivante :

$$M = N \times Cu$$

Où :

- **M** est le montant de la garantie financière
- **N** est le nombre d'éoliennes.
- **Cu** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

Pour le parc éolien de Marly, le montant de la garantie s'élèvera à :

$$7 \text{ éoliennes} \times 50\,000 = 350\,000 \text{ euros}$$

Conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014, l'exploitant réactualisera tous les cinq ans le montant susmentionné en se basant sur la formule d'actualisation des coûts présente en annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières.

La formule d'actualisation retenue est présentée ci-après :

$$M_n = M \times \left(\frac{index_n}{index_0} \times \frac{1+TVA}{1+TVA_0} \right)$$

Où :

- **Mn** est le montant exigible à l'année n
- **Index_n** est l'indice de TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie,
- **Index₀** est le montant de l'indice TP01 au 1er Janvier 2011,
- **TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie,
- **TVA0** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er Janvier 2014, soit 20%.

4.3- MODALITES DES GARANTIES FINANCIERES

L'article R.515-101 du code de l'Environnement précise : « I. – La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du 2° de l'article L. 181-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation. »

CERTIFICAT

CERTIFICADO

СЕРТИФИКАТ

認證證書

CERTIFICATE

ZERTIFIKAT



Type Certificate

Subject: **Wind Turbine Nordex N149/4.0-4.5 50/60 Hz**
Rotor Blade Type NR74.5-1,
(optionally with Anti-Icing System
and Trailing Edge Serrations)
105 m, 108 m, 120 m, 125 m,
135 m, 145 m, 155 m, 164 m Hub Height
IEC WT Class S
(with extended temperature range
and altitude of installation)

Registration No.: 014.23.2.01.19.01

Applicant: **Nordex Energy GmbH**
Langenhorner Chaussee 600
22419 Hamburg
Germany

Confirmation: It is hereby certified that the above-mentioned subject has
been assessed by TÜV SÜD Industrie Service GmbH
concerning design, prototype testing and manufacturing.

Assessment procedure: The conformity evaluation was carried out according to
IEC 61400-22:2010 'Wind turbines – Part 22:
Conformity testing and certification' in combination with
IEC 61400-1:2005 including amendment 1:2010
'Wind turbines – Part 1: Design requirements'
and GL Technical Note 067 Rev. 5:2013

The evaluation is based on the following reference documents:

Registration no.	Date issued	Statements of compliance / reports
014.23.2.03.19.07	2019-12-13	DECS N149/4.0-4.5 by TÜV SÜD
014.23.2.04.19.00	2019-08-20	TTCS N149/4.0-4.5 by TÜV SÜD
014.23.2.05.19.02	2019-12-13	MECS N149 and N133 by TÜV SÜD
2740209-100-e Rev. 1	2019-12-13	FER N149/4.0-4.5 by TÜV SÜD

This certificate is
valid until: **2024-08-19**

if the validity of incorporated component certificates and the
certification of the quality management system is maintained.



Certification Body for products according to
DIN EN ISO/IEC 17065:2013 accredited by
DAkks. The accreditation is only valid for the
scope mentioned in the accreditation certificate.

Munich, 2019-12-13

B. Bartels, M.A.

Certification Body Wind Turbines
TÜV SÜD Industrie Service GmbH

ANNEXE 2 : lettre d'engagement de soutien technique et financier de Voltalia envers la SARL Parc Eolien de Marly



VOLTALIA
45 Impasse de la Draille
Parc de la Duranne
13100 Aix en Provence

Objet : Lettre d'engagement et de support de l'actionnaire unique de la SARL Parc Eolien de Marly dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale portant sur la réalisation et l'exploitation du Parc Eolien de Marly et sur la cessation éventuelle de ladite exploitation

La soussignée VOLTALIA, société anonyme au capital de 543 083 311,80 € dont le siège social est situé 84, boulevard de Sébastopol à Paris (75003), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 182 448 (« VOLTALIA »), dûment représentée par son Directeur général, Monsieur Sébastien CLERC,

détenant 100% du capital et des droits de vote de la société SARL Parc Eolien de Marly, société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 84, boulevard de Sébastopol à Paris (75003), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 797 527 215 («SARL Parc Eolien de Marly»),

étant précisé que la SARL Parc Eolien de Marly est le véhicule constitué par VOLTALIA aux fins de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien de 31,5 MW situé sur le territoire de la commune de Marly-sous-Issy dans le département de la Saône-et-Loire (71), représentant un investissement estimé de 34 millions d'euros,

confirme par la présente le soutien technique et financier déjà apporté à la SARL Parc Eolien de Marly et s'engage, selon les termes et conditions de la présente, à continuer à mettre à disposition de la SARL Parc Eolien de Marly les capacités techniques et financières afin que cette dernière puisse mener à bien son projet et assumer l'ensemble des exigences susceptibles de découler du respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement dans le cadre de la construction et de l'exploitation de ce projet, de la cessation éventuelle de l'exploitation et de la remise en état du site.

Plus précisément, le soutien apporté serait le suivant :

1. Soutien technique

Le groupe VOLTALIA est présent dans 18 pays, répartis sur 4 continents, et emploie environ 662 collaborateurs dans le monde entier (662 au 30/06/2019).

Elle dispose au 30 Juin 2019 d'une capacité installée de 533,8 MW à travers le monde, possède une capacité en exploitation et en construction de 1 GW et exploite par ailleurs 0,5 GW pour le compte de tiers. S'agissant plus spécifiquement de l'éolien, elle exploite 469,5 MW d'éolien terrestre, dont 52,2 MW en France.

En l'espèce, VOLTALIA s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts afin que la Société soit en mesure de procéder à la réalisation des études techniques et environnementales, à l'obtention des autorisations administratives, et à la préparation de l'ensemble des accords de fourniture et de prestations pour la construction et l'exploitation du projet.

Enfin VOLTALIA prendra les mesures techniques nécessaires en vue du démantèlement de cette installation conformément à la réglementation en vigueur.

2. Soutien financier

En 2018, le groupe a vendu 2,1 TWh d'électricité renouvelable et généré des revenus totaux de 180,7 millions d'euros. Elle présente un bilan fort avec 1 133,3 millions d'euros à son actif dont 130,3 millions d'euros de trésorerie au 30 juin 2019.

Elle est par ailleurs une société cotée depuis 2014, et sa capitalisation boursière s'élève à 1 048 millions d'euros au 21 Novembre 2019.

Au cas d'espèce, si la SARL Parc Eolien de Marly décidait de réaliser son projet, VOLTALIA s'engage en tant qu'actionnaire, pour un projet dont le montant des investissements est estimé à 34 millions d'euros et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives, à :

- Apporter des fonds propres à sa filiale pour un montant équivalent à 15 % du montant des investissements, dans la limite de 5,10 millions d'euros ;
- Se substituer aux banques, si la société SARL Parc Eolien de Marly ne devait pas obtenir de financement bancaire, en octroyant un prêt à sa filiale, couvrant 85 % du montant des investissements dans la limite d'un montant de 28,90 millions d'euros.

Cet engagement est pris par VOLTALIA tant que la SARL Parc Eolien de Marly en est sa filiale à 100%.

Fait à Paris, le 4 Décembre 2019

Monsieur Sébastien Clerc
Directeur Général



ANNEXE 3 : Communiqués de presse publiés par Voltalia en 2019 concernant son activité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats annuels 2018



18 mars 2019



Des résultats records en 2018 et une croissance future sécurisée

- **Résultats records** qui permettent une **multiplication par 15** du résultat net du Groupe à 8,5 millions d'euros, validant ainsi deux piliers de la stratégie :
 - des synergies et un gain de profitabilité grâce à l'activité de Services qui génère un EBITDA positif pour la première fois
 - le ciblage des marchés non-subsidés, à nouveau sources de création de valeur en 2018
- **Objectif de 1 GW de puissance installée à horizon 2020 sécurisé**: plus de 4 milliards d'euros de revenus futurs en provenance de ces contrats long-terme de vente d'électricité
- **Perspectives de croissance post-2020** soutenues par un portefeuille de projets solide (6,2 GW) et en forte croissance (+81% vs. 2017), avec une nouvelle accélération dans le solaire et de nouveaux pays

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, publie aujourd'hui ses résultats pour l'exercice 2018.

« En 2018, nous avons enregistré une performance financière record qui atteste de la pertinence de deux facteurs clés de différenciation. Premièrement, nos efforts de relance sur les Services permettent aujourd'hui un gain de profitabilité qui démontre les synergies avec notre activité de Ventes d'énergie. Deuxièmement, en ciblant des marchés non subsidés nous avons à nouveau saisi des opportunités créatrices de valeur, permettant une augmentation marquée de nos prix de ventes au Brésil. Nous avons également réussi cette année à sécuriser notre objectif de 1 GW de puissance installée en 2020 et comptons aujourd'hui 387 MW en cours de construction. Enfin, notre investissement dans le développement de nouveaux projets porte ses fruits : notre portefeuille de projets en développement avancé atteint 6,2 GW (+81% en 2018), et constitue un réservoir de croissance pour nos ventes d'énergie mais aussi de services » commente Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

Performance financière record en 2018

En millions d'euros	2018	2017	Variations	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	180,7	181,2 ¹	-0%	+13%
EBITDA	76,2	71,6	+6%	+29%
Marge d'EBITDA	42%	40%	+2,7pts	+5,5pts
Résultat net (Part du groupe)	8,5	0,6	x15	x23

En 2018, les revenus sont globalement stables par rapport à 2017, la croissance solide de l'activité opérationnelle ayant compensé la baisse de 16% du réal brésilien par rapport à l'euro. L'EBITDA est en progression de 29% à taux de change constants grâce à la bonne contribution des Services, des prix élevés pour les Ventes d'énergie et une bonne maîtrise des

¹ Les revenus 2017 ont été rebasés pour des raisons de comparabilité

coûts. La hausse de l'EBITDA et de la marge d'EBITDA (+ 5,5 points) entraînent un fort rebond du résultat net part du Groupe, qui atteint un plus haut historique à 8,5 millions d'euros.

Revue des activités

Ventes d'énergie : amélioration de la marge d'EBITDA

En millions d'euros avant éliminations des services fournis en interne	2018	2017	Variations	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	131,7	145,6	-10%	+5%
EBITDA	87,9	94,2	-7%	+8%
Marge d'EBITDA	67%	65%	+2,0pts	+2,1pts
Production (en GWh)	2 081	2 123	-2%	-2%
Capacité installée à la fin de la période (en MW)	524	508	+3%	+3%

A taux de change constants, les revenus 2018 augmentent de 5% et l'EBITDA progresse de 8% par rapport à 2017. Les prix de vente élevés sur l'année et la bonne maîtrise des coûts ont plus que compensé une baisse de 2% de la production :

- Au Brésil, le renouvellement de la stratégie de suspension des contrats initiée en 2017 se traduit par une nouvelle année avec des prix de vente à d'excellents niveaux, compensant largement la baisse de la production (- 3%) liée à des vents moins bons, ce malgré des taux de disponibilité en amélioration.
- La croissance dans les autres pays repose principalement sur la hausse de la production (+15%), grâce à la France et à la mise en service de nouvelles centrales solaires.

Une bonne maîtrise des coûts et des frais associés aux suspensions de contrats ont un impact positif sur la marge d'EBITDA, qui progresse de 2,1 points à taux de change constants.

Services : doublement des revenus et EBITDA positif pour la première fois (marge de 6%)

En millions d'euros Avant éliminations des services fournis en interne	2018	2017	Variation	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	117,2	59,2	x2,0	x2,1
EBITDA	6,7	(9,8)	n/a	n/a
Marge d'EBITDA	6%	(17)%	n/a	n/a

Les revenus des activités de services sont multipliés par 2 par rapport à 2017, entraînant un fort rebond de la rentabilité.

- Les revenus et l'EBITDA de l'activité Développement, Construction et Fourniture d'équipements sont en nette amélioration grâce à i) la vente à Actis de projets prêts à construire, faisant plus que compenser la hausse des dépenses de prospection liées à l'intensification des efforts de développement et ii) un retour à la rentabilité des activités de Construction et Fourniture d'équipements, en ligne avec une activité intense pour les centrales détenues en propre par Votalia.
- Les revenus d'Exploitation-maintenance sont en baisse en raison de fins de contrats, cette baisse étant en partie atténuée au niveau de l'EBITDA par les travaux supplémentaires facturés aux clients tiers.

Les efforts soutenus dans la relance commerciale des Services commencent à porter leurs fruits, avec une marge d'EBITDA de 6%.

Deux facteurs différenciants créateurs de valeur

Un producteur d'électricité et un prestataire de Services

Depuis 2016 et le développement accéléré dans les Services, Voltalia exploite un modèle économique différenciant, qui associe Production d'électricité et fourniture de Services.

Le **développement est la pierre angulaire de cette stratégie** : aussi d'importants montants ont-ils été investis en prospection et en développement en 2017 et 2018 afin de renforcer le portefeuille de projets. Ce dernier atteint 6,2 GW à fin 2018, multiplié par 3,4 depuis le lancement de la nouvelle stratégie avec l'acquisition de Martifer Solar dans les Services en 2016. En développant à un faible coût marginal davantage de projets, **Voltalia est en mesure d'opérer une sélection**, conservant ceux qui correspondent le mieux à sa stratégie et vendant les autres à des clients tiers, associés à des contrats de Fournitures d'équipement/Construction/Exploitation-maintenance. En 2018, le Groupe a ainsi vendu à Actis 252 MW de projets « prêts à construire » au sein de son *cluster* Serra Branca au Brésil, l'ensemble du partenariat représentant jusqu'à 500 MW au total.

Le savoir-faire de Voltalia en Construction et en Exploitation-maintenance dans 5 technologies (éolien, solaire, hydroélectricité, biomasse et stockage) est essentiel au Groupe pour la création de valeur dans son métier de producteur d'électricité. Le travail effectué à la fois sur les actifs du Groupe et au profit de clients tiers permet de **réaliser des économies d'échelle**. En 2018, le fait de travailler sur des volumes de construction plus importants a permis à Voltalia de signer un accord-cadre compétitif avec l'un des principaux fabricants de panneaux photovoltaïques du marché. L'activité pour des clients tiers offre aussi la possibilité d'explorer de nouveaux pays et de nouvelles technologies : des contrats de construction ont été signés dans différents pays d'Afrique et d'Europe et une unité de stockage utilisant des batteries a été installée au Royaume-Uni, renforçant ainsi la couverture géographique et l'expertise technologique de Voltalia.

Un producteur d'électricité verte à un prix compétitif

Voltalia offre un profil unique avec **85% de sa puissance installée produisant de l'électricité à un prix compétitif**. Fort de cette stratégie différenciante centrée sur les marchés non subventionnés, Voltalia est en mesure de saisir de nombreuses opportunités de **créer de la valeur ajoutée supplémentaire à toutes les étapes du cycle de vie d'une centrale** :

- *Avant* le début du contrat long-terme de vente d'électricité, Voltalia peut anticiper la construction de centrales et vendre de l'électricité à des prix attractifs via des contrats privés sur le marché libre. Cette anticipation profite, par exemple, aux centrales VSM 1 et VSM 2 qui seront mises en service avant fin 2020 alors que leurs contrats de vente long-terme débutent en 2021 (64 MW+64 MW), 2023 (99 MW) et 2024 (64 MW).
- *Pendant* le contrat long-terme de vente d'électricité, certaines opportunités peuvent se présenter dans les marchés non-subventionnés. Ainsi, le renouvellement, en 2018, de la stratégie de suspension de contrats initiée en 2017 au Brésil a permis de vendre de l'électricité à un prix plus élevé via des contrats privés court-terme sur le marché libre avant de reprendre le cours normal du contrat long-terme ;
- *Après* le contrat long-terme de vente d'électricité : le fait de proposer l'électricité la moins chère du marché donnera un avantage compétitif aux centrales de Voltalia, tandis que les centrales subventionnées pourraient connaître une baisse drastique de leurs revenus.

Aujourd'hui, dans le secteur des énergies renouvelables, la quasi-totalité des contrats long-terme de vente d'électricité est conclue avec des *utilities*. Dans les marchés où les énergies renouvelables sont compétitives par rapport aux énergies fossiles, de nouvelles opportunités se présentent auprès d'une nouvelle typologie de clients : les entreprises simplement à la recherche d'une électricité moins chère. En 2018, Voltalia a signé son premier contrat long-terme avec BRF, l'une des plus grandes entreprises agroalimentaires au monde. Bénéficiant de plus de 10 ans d'expérience sur le marché libre au travers de ses activités au Brésil, Voltalia est en mesure de proposer des offres attractives à des clients *corporate* en Europe, en Afrique et en Amérique latine.

Autres éléments du compte de résultat : résultat net à un niveau record

En millions d'euros	FY 2018	2017	Variations	
			à taux réels	à taux constants
Avant éliminations des services fournis en interne				
EBITDA avant éliminations et éléments corporate	94,6	84,5	+12%	+31%
Eliminations et éléments corporate	(18,3)	(12,9)	+42%	+43%
EBITDA	76,2	71,6	+6%	+29%
Amortissements, dépréciations et provisions	(29,1)	(27,1)	+6%	+21%
Autres produits et charges opérationnelles	0,1	1,3	-93%	-99%
Résultat opérationnel (EBIT)	47,2	45,7	+3%	+30%
Résultat financier	(29,9)	(36,5)	-18%	-2%
Impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	(11,3)	(5,8)	x2.0	x2.3
Intérêts minoritaires	2,6	(2,9)	n/a	n/a
Résultat net (part du Groupe)	8,5	0,6	x15	x23

En 2018, l'intense activité de Services internalisés au bénéfice des propres actifs du Groupe s'est traduite par une hausse des éliminations de revenus, à hauteur de 68,2 millions d'euros. Les éliminations et les coûts généraux (coûts corporate) représentent 18,3 millions d'euros d'EBITDA, en augmentation de 43% par rapport à 2017.

Les amortissements et provisions augmentent de 21% à taux de change constants, en raison principalement de la contribution sur l'année pleine de la centrale SMG (+2,7 millions d'euros), dont les turbines étaient en mode conservation jusqu'en juin 2017, la mise en service de nouvelles centrales (+1,4 millions d'euros) et des provisions en hausse (+1,6 millions d'euros), en partie compensées par un impact de change positif (3,9 millions d'euros).

L'EBIT atteint 47,2 millions d'euros en 2018, en hausse de 13,6 millions d'euros à taux de change constants, soit une augmentation de 30% par rapport à 2017.

Le résultat financier, principalement les coûts de financement liés au financement long-terme de projets, s'améliore de 6,5 millions d'euros à (29,9) millions d'euros en 2018, principalement sous l'effet de la baisse du réal brésilien.

Les impôts augmentent de 5,5 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des profits imposables de Voltaia.

Les intérêts minoritaires enregistrent une perte de 2,6 millions d'euros. Les centrales avec des partenaires minoritaires sont celles concernées par une montée en charge plus lente du résultat, et, à la différence de 2017, elles ne bénéficient pas des suspensions de contrats en 2018.

Le résultat net part du groupe atteint 8,5 millions d'euros, son plus haut historique. Comme attendu, Voltaia a bénéficié d'un effet de rattrapage majeur au second semestre (+ 14,1 millions d'euros), principalement grâce à la saisonnalité de la production éolienne et solaire.

Bilan consolidé simplifié

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	46,0	46,1
Autres immobilisations incorporelles	96,4	70,1
Immobilisation corporelles	608,2	618,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	108,6	71,2
Autres actifs	127,4	106,3
Total actif	986,6	912,2
Capitaux propres, part du Groupe	317,6	322,0
Intérêts minoritaires	54,7	67,2
Dette financière	506,0	417,4
Autres passifs courants et non courants	108,3	105,6
Total passif	986,6	912,2

Le bilan du Groupe est à l'image de sa stratégie d'investissement dynamique. En 2018, les immobilisations corporelles et incorporelles ont représenté 750,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, 89% des immobilisations corporelles sont des centrales en exploitation. La variation depuis le 31 décembre 2017 s'explique principalement par la contribution des nouvelles centrales (+71 millions d'euros), plus que compensée par l'amortissement linéaire des centrales en opération (-26 millions d'euros) et un impact de change négatif (-53 millions d'euros). Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des actifs en exploitation (28 millions d'euros) ou des projets sécurisés ou en construction (64 millions d'euros).

La structure financière du Groupe est solide : 77% de la dette financière de Votalia à fin 2018 correspond au financement de centrales, via de la dette projet de long-terme libellée en devise locale.

Au 31 décembre 2018, Votalia détient 108,6 millions d'euros en trésorerie et équivalents de trésorerie, en hausse de 37,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017.

Faits marquants depuis Janvier 2019

- Mi-janvier 2019, Votalia a annoncé le lancement de la construction du projet Savane-des-Pères en Guyane française, une centrale solaire de 3,8 MW associée à un système de stockage par batteries de 2,6 MW / 2,9 MWh, permettant de couvrir la demande des ménages aux heures de pointe. La centrale bénéficiera d'un contrat dont le tarif est sécurisé sur 25 ans qui commencera à la mise en service de la centrale, attendue au second semestre 2019.
- Fin janvier, Votalia a annoncé le lancement de la construction du projet éolien VSM 2, situé dans le *cluster* de Serra Branca et voisin du projet VSM 1 déjà en construction. Il va donc bénéficier d'importantes économies d'échelle durant la construction et pour le raccordement, en plus de conditions de vent exceptionnelles. Les contrats long-terme de vente d'électricité de VSM 2 commencent en 2021 (64 MW) et 2024 (64 MW). L'électricité produite entre la mise en service de la centrale (attendue courant 2020) et ces dates sera vendue dans le cadre de contrat court-terme à des tarifs attractifs sur le marché libre.

- Début février, Voltalia a lancé la construction de sa deuxième ligne à très haute tension au Brésil. Avec une tension de 500 kV et sur une distance de 50 km, elle permettra de relier de nouveaux projets pour une capacité totale de 2 GW dans le *cluster* de Serra Branca. Sa taille est donc adaptée aux besoins des projets existants et futurs du *cluster*.
- Fin février, Voltalia a annoncé son premier contrat de services de Construction et d'Exploitation-Maintenance en Albanie pour une centrale solaire de 2,5 MW.

2019 et au-delà

2019 : priorité à l'objectif de 1 GW

Dans les Ventes d'énergie, en l'absence de suspension de contrats au Brésil, les prix resteront dans le cadre long-terme de prix sécurisés, indexés à l'inflation. La première contribution des nouvelles centrales en France et en Egypte est attendue principalement au cours de la seconde moitié de l'année.

Dans les Services, la plupart des équipes étant mobilisées sur les propres centrales de Voltalia pour atteindre 1 GW, les contrats en cours avec des clients tiers sont pour l'instant limités.

En 2019, le Groupe continuera à bénéficier d'économies d'échelles et maintiendra une approche disciplinée sur le contrôle des coûts.

Forte visibilité à moyen terme : plus de 1 GW en 2020 avec 4 milliards d'euros de revenus sécurisés d'ici 2044

En 2018, les projets remportés en France, au Brésil et sur le continent africain ont porté le portefeuille de projets sécurisés de Voltalia à 1 048 MW, sécurisant l'objectif de 1 GW établi en 2016². 387 MW sont déjà en construction, et les MW restants le seront prochainement.

Depuis 2016, Voltalia exécute une stratégie visant à croître dans le solaire et dans de nouveaux pays, accélérée par l'acquisition de Martifer Solar.

Entre l'annonce (en septembre 2016) et l'atteinte de son objectif de 1 GW, la puissance installée de Voltalia aura plus que doublé (x2,3) et sera davantage diversifiée : la capacité des centrales solaires aura notamment été multipliée par plus de 10 et pour représenter 19% du GW de puissance installée. De plus, quand la puissance installée de Voltalia dépassera le GW, elle sera à 69% située au Brésil (contre 84% en 2016), 19% en Europe (contre 16% en 2016) et à 12% en Afrique (contre 0% en 2016).

Cette réussite majeure appuie la réalisation de l'EBITDA visé par le groupe en 2020.

Un important portefeuille de projets en développement (+81% en 2018), réservoir de croissance après 2020

Post-2020, Voltalia peut s'appuyer sur un portefeuille significatif de projets en développement avancé pour soutenir sa croissance future. Pour intégrer ce portefeuille, les projets ont satisfait un ensemble de critères concernant la maîtrise foncière, les possibilités de connexion au réseau, les autorisations et permissions administratives, et la rentabilité financière.

A fin 2018, ce pipeline atteint 6,2 GW, en hausse de 81% par rapport à fin 2017. Cette croissance est surtout liée aux projets solaires dont la capacité a été multiplié par 2,4 pour atteindre 3,7 GW (60% du total du pipeline) dans l'ensemble

² Communiqué de presse du 19 septembre 2016

des régions. En croissance continue, ce portefeuille de projets en développement représente un potentiel renforcé d'options stratégiques pour Voltalia, à la fois comme producteur d'électricité et comme prestataire de services.

La vitesse de croissance actuelle du renouvelable dans le monde est sans précédent. Au second semestre, Voltalia dévoilera de nouvelles ambitions au-delà de 2020.

Prochaine publication : revenus du premier trimestre 2019 le 24 avril 2019

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage ; il dispose d'une puissance en opération et en construction de 783 MW à date.
- Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable sur toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.
- Fort de ses 550 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.
- Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Secrétaire général : Marie de Lauzon
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

ANNEXES

Compte de résultats consolidé simplifié (non-audité)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Revenus	180 660	181 188
Total charges	(104 452)	(109 588)
EBITDA	76 209	71 600
<i>% marge d'EBITDA</i>	42%	40%
Autres produits et charges opérationnels	103	1 279
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	(29 078)	(27 132)
Résultat opérationnel (EBIT)	47 234	45 747
<i>% marge d'EBIT</i>	26%	25%
Charges brutes d'emprunt	(32 020)	(34 361)
Autres produits et charges financiers	2 076	(2 124)
Impôt sur les résultats et assimilés	(11 480)	(5 970)
Résultats des sociétés mises en équivalence	151	203
Résultat net	5 960	3 495
<i>% marge nette</i>	3%	2%
Résultat net part du Groupe	8 525	566
Intérêts minoritaires	(2 565)	2 929

Bilan consolidé simplifié (non-audité)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Goodwill	46 033	46 080
Immobilisations incorporelles	96 418	70 053
Immobilisations corporelles	608 228	618 575
Autres actifs non-courants	24 908	20 320
Actifs non courants	775 588	755 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie	108 608	71 247
Autres actifs courants	102 426	85 970
Actifs courants	211 034	157 217
Total Actif	986 622	912 245
Capitaux propres du Groupe	317 624	321 964
Intérêts non contrôlants	54 747	67 232
Capitaux propres	372 371	389 197
Provisions non courantes	5 308	10 457
Provisions pour départs en retraite & pensions	805	664
Passifs d'impôts différés	1 658	1 776
Emprunts à long terme	435 342	339 177
Autres passifs financiers non courants	3 665	13 164
Autres passifs non courants	1 464	3 494
Passifs non courants	448 242	368 732
Provisions courantes	12 876	6 142
Emprunts à court terme	70 654	78 199
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	48 677	45 623
Autres dettes fiscales	11 427	8 586
Autres passifs courants	22 374	15 764
Passifs courants	166 008	154 316
Total Passif	986 622	912 245

Rapport de production d'électricité

Production d'énergie cumulée par zone et par filière En GWh	Eolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	Total 2018
Brésil	1 873,1				40,2*	1 913,4
France	93,0	19,9				112,9
Guyane française		4,6	10,6	24,1		39,3
Royaume-Uni		7,8				7,8
Grèce		6,9				6,9
Portugal		1,2				1,2
Total	1 966,1	40,4	10,6	24,1	40,2	2 081,4

*inclut la production d'énergie solaire d'Oiapoque

Ventilation de la capacité installée au 31 décembre 2018

Capacité installée consolidée par zone et par filière En MW	Eolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	31/12/2018
Brésil	417,3				16,0*	433,3
France	42,2	23,7				65,9
Guyane française		4,5	1,7	5,4		11,6
Royaume-Uni		7,3				7,3
Grèce		4,7				4,7
Portugal		1,0				1,0
Total	459,5	41,2	1,7	5,4	16	523,8

*4 MW en énergie solaire et 12 MW en énergie thermique

25 septembre 2019



Résultats du S1 2019 en baisse : l'amélioration des Services compense en partie la faible performance annoncée des Ventes d'Énergie au Brésil

- Perspectives
 - Amélioration attendue au S2 2019 : saisonnalité de la production d'électricité et ventes de Services à des tiers déjà sécurisées
 - Objectifs 2020 de capacité et d'EBITDA confirmés
 - Feuille de route 2023 bien engagée et financée grâce au succès de l'augmentation de capital
- Voltaia acquiert Helexia et devient un *one-stop-shop* pour réduire la facture énergétique des entreprises
 - Une opportunité majeure de développement sur un marché encore jeune
 - Nombreuses synergies et accélération du développement à l'international d'Helexia

Voltaia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce ce jour ses résultats semestriels 2019.

Ce communiqué présente des résultats consolidés, établis selon les normes IFRS, qui ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes, puis ont été examinés par le Comité d'Audit de Voltaia et arrêtés par le Conseil d'Administration.

« Au premier semestre, l'essor des activités de Services nous permet d'absorber une partie de la baisse déjà annoncée des Ventes d'énergie. Conjuguées à l'amélioration saisonnière du vent au Brésil, les ventes de Services à des clients tiers devraient soutenir une forte amélioration de la performance au second semestre. En 2019, nous franchissons par ailleurs des étapes importantes pour notre développement futur. Nous avons dépassé le seuil de 1 GW de capacité en exploitation et en construction, ce qui nous permet de confirmer nos objectifs pour 2020. Par ailleurs, nous accélérons sur des marchés à très fort potentiel comme celui des entreprises avec l'acquisition d'Helexia que nous avons finalisée aujourd'hui même » commente Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltaia.

Chiffres clés

En millions d'euros	S1 2019	S1 2018	Variations	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	56,9	74,7	-24%	-22%
EBITDA	13,9	21,5	-35%	-30%
Marge d'EBITDA	24%	29%	-4pts	-3pts
Résultat net (part du groupe)	(8,7)	(5,9)	n/a	n/a

1

www.voltaia.com

Revue des activités

Ventes d'énergie : baisse liée à la fin de la majoration des prix au Brésil

En millions d'euros avant éliminations des services fournis en interne	S1 2019	S1 2018	Variations	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	45,5	55,7	-18%	-15%
EBITDA	27,4	32,5	-16%	-13%
Marge d'EBITDA	60%	58%	+2pts	+2pts
Production (en GWh)	757	804	-6%	-6%
Capacité installée à la fin de la période (en MW)	534	519	+3%	+3%

A taux de change constants, les revenus du premier semestre 2019 sont en baisse de 15% par rapport à 2018, avec une baisse de l'EBITDA de 13% à taux de change constants.

- Au Brésil, en plus d'une production en retrait due à des conditions de vent historiquement faibles au cours des premiers mois de l'année, les prix sont de retour à leur niveau contractuel indexé sur l'inflation. En 2018, Voltalia avait su profiter d'opportunités non-récurrentes. En suspendant temporairement l'exécution des contrats de vente d'électricité d'une partie de ses parcs éoliens (60 MW à Areia Branca et 99 MW à Vila Para), Voltalia avait pu, en majorant le prix de vente, générer 25 millions d'euros de revenus complémentaires sur l'année.
- Les autres pays affichent globalement une hausse de leurs revenus et EBITDA, grâce notamment à de meilleures performances opérationnelles en France et à la contribution des nouvelles centrales.

Services : forte croissance des revenus et rebond de la profitabilité

En millions d'euros Avant éliminations des services fournis en interne	S1 2019	S1 2018	Variation	
			à taux réels	à taux constants
Revenus	73,9	39,2	+88%	+88%
EBITDA	1,2	(2,7)	n/a	n/a
Marge d'EBITDA	2%	(7)%	+8pts	+9pts

A taux de change constants, les revenus Services du premier semestre 2019 enregistrent une croissance de 88% par rapport à 2018. L'EBITDA est positif dans chacune des activités.

- Les revenus totaux (internes et externes) de l'activité Développement, Construction et Fourniture d'équipements poursuivent leur croissance grâce i) à l'accélération des projets en Construction pour les centrales détenues en propre par Voltalia (472 MW en construction à fin juin 2019) et ii) aux ventes de projets en développement en France et au Brésil. Cette augmentation du volume d'activité se traduit par un EBITDA positif.
- Les revenus totaux (internes et externes) d'Exploitation-Maintenance sont stables, à l'image du portefeuille d'actifs dont Voltalia assure l'Exploitation-Maintenance qui se maintient autour de 1 GW.

Avec un impact à la baisse sur l'EBITDA de 14,7 millions d'euros, les éliminations de revenus triplent par rapport au S1 2018 pour s'établir à 62,5 millions d'euros, illustrant la stratégie créatrice de valeur d'internalisation des activités de

construction et d'exploitation-maintenance par l'entreprise. Celles-ci traduisent un niveau d'activité important et notamment la construction de 472 MW de centrales en propre dans le cadre du doublement de la capacité installée à horizon 2020.

Les revenus audités des Services au S1 2019 sont inférieurs aux chiffres non audités annoncés dans le communiqué de presse du 17 juillet 2019. La différence correspond au revenu de cession de 60% d'une centrale solaire dont Votalia a préalablement réalisé le *repowering* (parc solaire de Coco-Banane, en Guyane française). Le revenu sera comptabilisé au S2 2019, la cession étant réputée, au sens des règles IFRS, être survenue le 18 septembre et non le 28 juin comme initialement analysé.

Autres éléments du compte de résultat : baisse du résultat net, conséquence directe de la baisse de l'EBITDA

En millions d'euros	S1 2019	S1 2018	Variations	
			à taux réels	à taux constants
EBITDA avant éliminations et éléments <i>corporate</i>	28,6	29,9	-4%	-1%
Éliminations et éléments <i>corporate</i>	(14,7)	(8,4)	+75%	+75%
EBITDA	13,9	21,5	-35%	-30%
Amortissements, dépréciations et provisions	(9,4)	(12,7)	-26%	-21%
Autres produits et charges opérationnelles	(0,2)	0,6	n/a	n/a
Résultat opérationnel (EBIT)	4,3	9,4	-54%	-50%
Résultat financier	(15,3)	(16,6)	-8%	-4%
Impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	(0,9)	(2,3)	-60%	-58%
Intérêts minoritaires	3,2	3,6	-12%	-8%
Résultat net (part du Groupe)	(8,7)	(5,9)	-47%	-49%

L'EBITDA ressort à 13,9 millions d'euros, la baisse de 7,6 millions d'euros par rapport à 2018 étant principalement attribuable à une base de comparaison particulièrement élevée au Brésil.

Les amortissements et provisions sont en baisse de 3,3 millions d'euros, les nouvelles dotations liées à la mise en service de nouvelles centrales (+0,5 millions d'euros) et l'impact de l'application de IFRS 16 (+1,7 millions d'euros) étant plus que compensées par une reprise de provisions de 6,2 millions d'euros, liée à l'extinction de garanties de contrats de construction pour clients tiers au Royaume-Uni et en Jordanie.

Le résultat financier s'améliore de 1,3 millions d'euros, notamment grâce aux effets combinés de la baisse des taux des centrales au Brésil, des gains de change et de la rémunération de la trésorerie, qui font plus que compenser la hausse de la charge d'emprunt liée aux financements mis en place depuis juillet 2018.

Les impôts diminuent de 1,2 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des profits imposables de Votalia au Brésil.

Les intérêts minoritaires enregistrent une perte de 3,2 millions d'euros. Les centrales codétenues par des partenaires minoritaires, qui ont enregistré des niveaux de revenus faibles au cours du premier semestre, sont caractérisées par une montée en charge du résultat plus lente que les centrales détenues à 100%.

Ces éléments limitent la perte nette part du Groupe à 8,7 millions d'euros, en baisse de 2,8 millions d'euros par rapport à 5,9 millions d'euros au S1 2018.

Bilan consolidé simplifié

En millions d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Goodwill	46,0	46,0
Autres immobilisations incorporelles	137,8	96,4
Immobilisations corporelles	694,5	608,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	878,3	750,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130,3	108,6
Autres actifs	124,7	127,4
Total actif	1 133,3	986,6
Capitaux propres, part du Groupe	303,3	317,6
Intérêts minoritaires	50,7	54,7
Dette financière	653,7	506,0
Autres passifs courants et non courants	125,5	108,3
Total passif	1 133,3	986,6

L'augmentation des actifs au 1er semestre 2019 est principalement liée à la poursuite des efforts de développement et de construction de nouvelles centrales au cours de la période.

Au 30 juin 2019, les immobilisations corporelles représentent 694,5 millions d'euros ; 98% de ces immobilisations sont des centrales en exploitation ou en construction. La variation depuis le 31 décembre 2018 s'explique principalement par la contribution des nouvelles centrales, partiellement compensée par l'amortissement linéaire des centrales en opération (-13,6 millions d'euros) et un impact de change négatif (-6,2 millions d'euros).

Les actifs incorporels incluent pour la première fois au 30 juin 2019 la comptabilisation des actifs d'usage, pour 31,1 millions d'euros, en application de la norme IFRS16.

La structure financière du Groupe est solide, avec un niveau de *gearing* de 65 %¹. L'endettement financier total du Groupe est principalement adossé aux centrales de production d'électricité pour lesquelles les emprunts sont contractés en monnaie locale.

Au 30 juin 2019, la trésorerie du Groupe est de 130,3 millions d'euros, en hausse de 21,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018.

Note IFRS 16

La norme IFRS 16 prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan du preneur, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation

¹Financial Debt / (Equity + Financial Debt)

de paiement des loyers). Le droit d'usage (actif) et la dette de location, égaux en début de contrat, sont calculés comme la valeur actualisée des paiements futurs de loyers.

Pour Voltalia, ces contrats sont principalement (72%, soit 22 millions d'euros) des baux emphytéotiques de terrains où sont construites les centrales. Le solde est constitué de locations de bureaux (21%) et de véhicules automobiles ou équipements (7%).

L'application de la norme IFRS 16 a les effets suivants sur le compte de résultat et le bilan au 30 juin 2019 :

En millions d'euros	Au 30 juin 2019	En millions d'euros	Au 30 juin 2019
Impact EBITDA IFRS 16	2,2	Immobilisations incorporelles	31,1
Amortissement de l'actif	(1,7)	Dette nette	31,3
EBIT	0,5		
Charge d'intérêts	(0,7)		
Résultat net	(0,2)		

Développements récents

Succès de l'augmentation de capital de 376 millions d'euros de juillet 2019

Le 11 juillet 2018, Voltalia a annoncé le grand succès de son augmentation de capital de 376 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 8 juillet 2019, la demande totale s'est élevée à 411,2 millions d'euros, soit un taux de souscription de 109,5%. Celle-ci dote Voltalia de moyens supplémentaires pour l'atteinte d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à l'horizon 2023 : 300 millions d'euros des fonds levés visent à la construction de 1,6 GW de nouvelles capacités de production, au-delà d'1 GW installé en 2020, le solde pouvant être utilisé pour financer d'éventuelles acquisitions ciblées dans ses nouvelles zones géographiques ou pour développer l'activité de services.

Nouvelles avancées au Brésil

Début septembre, Voltalia a annoncé l'achèvement d'une ligne de transmission de 2 GW pour son complexe éolien de Serra Branca, un ensemble de projets situé au Nord-Est du Brésil, multipliant par 6 la capacité d'injection sur le réseau du complexe éolien. La rapidité du développement et de la construction de cette nouvelle ligne va permettre l'entrée en exploitation progressive des fermes éoliennes VSM 1&2 (total de 291 MW) entre novembre 2019 et mi-2020, en avance par rapport aux prévisions initiales de Voltalia.

Repowering et cession de 60% de la centrale solaire de Coco-Banane en Guyane française

Voltalia a assuré le *repowering* de la centrale solaire de Coco-Banane, améliorant sa production et sa puissance. Voltalia a ensuite cédé une participation de 60% dans la centrale à un investisseur financier. Mis en service en 2010, Coco-Banane est le plus ancien parc solaire en exploitation de Voltalia, mais aussi le plus subventionné. Cette cession, illustrant la stratégie de Voltalia de minimiser son exposition aux aides publiques, génère des revenus de 11,7 millions d'euros comptabilisés au S2 2019. La transaction illustre la grande qualité des actifs de Voltalia et sa capacité à créer de la valeur opérationnelle.

Présence renforcée sur le marché des entreprises

Avec l'émergence des énergies renouvelables compétitives, l'offre directe aux entreprises a été identifiée comme une opportunité majeure du développement de Voltalia. Le Groupe fait figure de pionnier sur ce marché, avec les signatures coup sur coup du premier (Boullanger, 5 MW) et du plus gros (SNCF, 143 MW) *corporate PPA* de France. Depuis janvier 2019, Voltalia a signé pour un total de 211 MW de contrats auprès de clients *corporate*. Avec l'intégration d'Helexia², dont l'acquisition a été finalisée le 25 septembre, Voltalia est désormais en mesure de proposer une solution différenciante car globale aux entreprises, allant des contrats de fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique. Par ailleurs, le Groupe vise un déploiement rapide d'Helexia dans des pays où Voltalia est déjà implanté, comme le Brésil ou le Maroc.

Perspectives

Amélioration attendue au S2 2019 par rapport au S1

Concernant les Ventes d'énergie, Voltalia anticipe que la saisonnalité habituelle de la production se traduira par une production supérieure au S2 par rapport au S1. En l'absence de majoration des prix au Brésil, ces derniers resteront ceux sécurisés dans le cadre des contrats long-terme, tels qu'observés déjà au S1, entièrement indexés sur l'inflation. La contribution des nouvelles centrales en France, en Egypte et au Brésil aura un effet positif sur les volumes, attendu principalement au T4.

Concernant les Services, Voltalia bénéficiera du *repowering* et de la vente, déjà réalisée, de 60% de la centrale solaire de Coco-Banane (4,7 MW) en Guyane française, et, en plus des constructions pour son compte propre en cours, de l'avancée de certains chantiers pour des clients tiers au Kenya, Burundi, Italie, Albanie et Grèce pour un total de 69 MW.

Objectifs 2020 et 2023 confirmés, soutenus par un portefeuille de projets en développement en croissance

A fin juin 2019, Voltalia dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement en progression de 16% par rapport à fin décembre 2018 à 7,1 GW, dont 0,6 GW est déjà sécurisé. Le Groupe est en mesure de confirmer ses objectifs court et moyen termes :

	2020	2023
Capacité	1 GW en exploitation	>2,6 GW en exploitation ou construction
EBITDA	160-180 millions d'euros ³	275-300 millions d'euros

Prochain rendez-vous : Revenus du troisième trimestre 2019, le 23 octobre 2019.

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale 7,1 GW, dont 0,6 GW sont sécurisés.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

² Voir communiqué publié ce jour

³ Taux de change : 1 EUR = 4,3 BRL

Fort de ses 697 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients. Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Voltalia estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Voltalia qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à l'évolution du prix de vente de l'électricité produite par Voltalia, à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel Voltalia évolue ainsi qu'à la compétitivité des énergies renouvelables et d'autres facteurs qui peuvent affecter la capacité de production ou la rentabilité des sites de production de Voltalia ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Voltalia auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés à la section 2.2 « Facteurs de risque » du document de référence 2018 de Voltalia déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0222. Voltalia ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation

ANNEXES

Capacité installée au 30 juin 2019

En MW	Eolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	30 juin 2019
Brésil	417,3				16,0*	433,3
France	52,2	23,7				75,9
Guyane française**		4,5	1,7	5,4		11,6
Royaume-Uni		7,3				7,3
Grèce		4,7				4,7
Portugal		1,0				1,0
Total	469,5	41,2	1,7	5,4	16,0	533,8

* 4 MW de solaire et 12 MW de thermique

Rapport de production d'électricité

En GWh	Eolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	Total S1 2019
Brésil	634,6				20,5	655,1
France	55,5	21,0				76,6
Guyane française		2,1	4,8	9,8		16,6
Royaume-Uni		4,0				4,0
Grèce		3,6				3,6
Portugal		0,7				0,7
Total	690,1	31,4	4,8	9,8	20,5	756,6

Inclut la production d'Oiapoque solaire

Compte de résultat consolidé (non-audit)

En milliers d'euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018	Variation
Revenus	56 882	74 657	(24)%
Achats et sous-traitance	(2 806)	(17 192)	(84)%
Charges externes	(24 401)	(23 874)	2%
Charges de personnel	(13 530)	(11 822)	14%
Autres produits et charges d'exploitation	(2 222)	(308)	x 7,2
Charges et autres revenus	(42 959)	(53 195)	(19)%
EBITDA	13 923	21 463	(35)%
% EBITDA	24%	29%	
Autres produits et charges opérationnels	(206)	640	x (0,3)
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	(9 419)	(12 742)	(26)%
Résultat opérationnel (EBIT)	4 298	9 360	(54)%
% EBIT	8%	13%	
Charges d'emprunt	(17 765)	(15 287)	16%
Autres produits et charges financiers	2 480	(1 324)	x (1,9)
Impôt sur les résultats et assimilés	(1 147)	(2 309)	(50)%
Résultats des sociétés mises en équivalence	237	24	x 9,9
Résultat net	(11 897)	(9 536)	25%
% Résultat net	n/a	n/a	
Part du Groupe	(8 739)	(5 938)	47%
Intérêts minoritaires	(3 159)	(3 599)	(12)%
Résultat par action (en euros) :			
Avant dilution	(0,179)	(0,121)	n/a
Après dilution	(0,178)	(0,118)	n/a

Bilan consolidé (non-audit )

En milliers d'euros	Au 30 juin 2019	Au 31 d�cembre 2018	Variation	%
Goodwill	46 033	46 033	-	n/a
Immobilisations incorporelles	137 783	96 418	41 365	43%
Immobilisations corporelles	694 450	608 228	86 222	14%
Titres mis en �quivalence	2 635	2 303	332	14%
Actifs financiers non courants	22 766	22 012	755	3%
Actifs d'imp�ts diff�r�s	1 020	367	653	x 2,8
Autres actifs non courants	156	226	(70)	(31)%
Actifs non courants	904 844	775 588	129 256	17%
Stocks et en-cours	48 966	30 868	18 099	59%
Cr�ances commerciales	29 636	41 439	(11 803)	(28)%
Autres actifs financiers courants	1 953	3 055	(1 102)	(36)%
Autres actifs courants	15 806	25 706	(9 900)	(39)%
Actifs d'imp�ts courants	1 721	1 359	362	27%
Tr�sorierie et �quivalents de tr�sorierie nette	130 346	108 608	21 738	20%
Actifs courants	228 429	211 034	17 395	8%
Total Actif	1 133 274	986 622	146 651	15%
Capitaux propres du Groupe	303 326	317 624	(14 298)	(5)%
Int�r�ts non contr�lants	50 723	54 747	(4 025)	(7)%
Capitaux propres	354 049	372 371	(18 323)	(5)%
Provisions non courantes	2 791	5 308	(2 517)	(47)%
Provisions pour d�parts en retraite & pensions	962	805	157	20%
Passifs d'imp�ts diff�r�s	1 397	1 658	(261)	(16)%
Emprunts � long terme	509 188	435 342	73 846	17%
Autres passifs financiers non courants	7 309	3 665	3 644	99%
Autres passifs non courants	877	1 464	(587)	(40)%
Passifs non courants	522 524	448 242	74 282	17%
Provisions courantes	8 112	12 876	(4 764)	(37)%
Emprunts � court terme	144 519	70 654	73 865	x 2
Dettes fournisseurs et autres	73 715	48 677	25 038	51%
Autres dettes fiscales	7 681	11 427	(3 746)	(33)%
Autres passifs courants	22 674	22 375	299	n/a
Passifs courants	256 701	166 009	90 692	55%
Total Passif	1 133 274	986 622	146 652	15%



25 septembre 2019



Helexia et Voltalia s'associent pour réduire la facture énergétique des entreprises

- En complément de l'offre d'électricité verte fournie par les centrales de production de Voltalia, Helexia propose à ses clients de produire localement leur propre électricité solaire à partir de toitures et d'ombrières photovoltaïques que la société finance et installe
- Déjà présent dans cinq pays, Helexia va accélérer son déploiement international en bénéficiant des autres implantations de Voltalia
- Voltalia étend sa gamme d'offres intégrées et construit un « *one stop shop* » de l'énergie verte aux entreprises. Voltalia associe ses clients à la baisse des coûts de l'énergie renouvelable en leur offrant des solutions de gestion de la consommation d'énergie et des programmes d'efficacité énergétique

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, finalise avec succès l'acquisition d'Helexia, pionnier du solaire en toiture et des services à l'énergie.

« Avec la baisse du coût du renouvelable, Voltalia propose aux entreprises de l'électricité verte à prix compétitifs et garantis sur le long-terme. Voltalia fait figure de pionnier avec la signature récente en France de contrats de fourniture long-terme d'électricité solaire non-subsidiée directement avec des entreprises. C'est une première dans le pays ! Nous voulons aller plus loin en offrant aux entreprises une solution complète allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité et de maîtrise énergétique. Ensemble, Helexia et Voltalia le peuvent désormais. Je souhaite la bienvenue à chacun des 75 membres de l'équipe d'Helexia. Je salue leur rôle pionnier depuis presque 10 années, leur culture entrepreneuriale et leurs compétences techniques », commente Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

« Proposer un approvisionnement en électricité verte à prix compétitif, grâce aux centrales renouvelables développées par Voltalia, en plus de nos services d'autoconsommation et d'efficacité énergétique permettra à Helexia de mieux servir ses clients. Toute l'équipe d'Helexia se réjouit de travailler avec celle de Voltalia afin de réaliser nos ambitions communes, dans nos marchés historiques européens, et dans les pays où Voltalia est déjà présent, notamment émergents », déclare Nicolas Mayaud, Directeur Général d'Helexia.

Une solution complète au service d'un nouveau marché

Nombreuses sont les entreprises souhaitant aujourd'hui prendre le virage de la transition énergétique. Les intérêts sont multiples : diminuer la facture d'électricité (réduction de la consommation et accès à une source d'électricité moins chère), adopter une démarche engagée en matière de RSE, améliorer l'image de marque...

Cette démarche nécessite de recourir à plusieurs leviers, allant du simple changement de comportement à la construction d'une centrale électrique dédiée, en passant par la mise en place et le pilotage d'équipements performants pour satisfaire les principaux usages (chaud, froid, éclairage...). Dans ce contexte, il est vital de s'appuyer sur des partenaires solides et expérimentés, susceptible de répondre au besoin du client à travers une gamme complète de solutions innovantes et de porter les investissements pour le compte du client. Voici la proposition de valeur de l'offre intégrée de Voltalia et Helexia.

www.voltalia.com



Perspectives de création de valeur

Voltalia dispose d'un savoir-faire reconnu dans les contrats d'achat direct d'électricité avec les entreprises (*corporate PPAs*), avec 211 MW sécurisés auprès de client privés depuis le début de l'année 2019, et notamment le premier (Boulangier, 5 MW) et le plus gros (SNCF, 143 MW) *corporate PPA* signés en France. L'acquisition d'Helexia va lui permettre de renforcer sa capacité commerciale auprès de nouveaux clients et d'élargir sa gamme de services qui leur est offert.

En plus de ces synergies commerciales, les deux sociétés ont identifié d'autres synergies comme la mutualisation du système de supervision des centrales, l'optimisation des coûts de maintenance et des économies d'échelle sur la chaîne d'approvisionnement. Enfin, Helexia va s'implanter dans certains pays où Voltalia est déjà présent.

Helexia, pionnier du solaire et acteur de référence au plus proche des entreprises

En moins de 10 ans, Helexia est devenu un acteur de référence des grandes toitures solaires et de la maîtrise de l'énergie, grâce au talent de ses 75 collaborateurs et à la reconnaissance de ses clients du secteur de l'industrie et des services.

Helexia dispose d'une solide base de partenaires. Helexia a par exemple déployé ses solutions pour Veolia, Klepierre ou encore Remitrans. Par ailleurs, environ 30% de son activité est réalisée à partir d'installations photovoltaïques situées sur des bâtiments et parkings détenus par les enseignes dont la famille Mulliez est actionnaire majoritaire : Auchan, Decathlon, Leroy-Merlin, Boulanger... L'ensemble de ces partenaires historiques, ainsi que les nouvelles entreprises actuellement démarchées, représentent un potentiel de croissance remarquable, le solaire devenant plus compétitif que les énergies classiques.

Avec 241 centrales photovoltaïques sur toiture¹ installées et en construction, représentant une puissance de 67,4 MW dans 5 pays (France, Belgique, Italie, Portugal, Espagne), Helexia dispose d'un grand savoir-faire et d'un excellent *track record*.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Helexia est en forte croissance : +38% par an en moyenne sur la période 2013-2018. En 2018, il a atteint plus de 14 millions d'euros, avec une marge d'EBITDA de 49%. Ses revenus sont principalement adossés à des contrats long-terme de vente d'électricité, avec à fin 2018, une durée résiduelle d'environ 16 ans.

Depuis sa création, la société Helexia a réalisé 122 millions d'euros d'investissements et au 31 décembre 2018 ses immobilisations corporelles nettes et sa dette nette s'élevaient respectivement à 102 millions d'euros et 88 millions d'euros.



¹ Toitures solaires sur grands bâtiments (grandes surfaces commerciales, entrepôts, bâtiments industriels...) et ombrières solaires (structure située sur un parking qui abrite les véhicules du soleil et de la pluie)



Modalités de l'opération

Voltalia a acquis les titres d'Helexia auprès de Creadev (famille Mulliez), actionnaire majoritaire de Voltalia. La transaction a été approuvée ce jour par le Conseil d'administration de Voltalia sans que les représentants de Creadev ou de la famille Mulliez n'aient pris part au vote. Sur le fondement de la vingt-sixième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 24 mai 2018, le Conseil a approuvé les modalités de l'opération, étant précisé que le représentant de Creadev n'a pas pris part au vote.

L'acquisition est rémunérée par l'émission de 5.452.829 actions nouvelles de Voltalia SA² à un prix unitaire de 10,10 euros pour l'acquisition de 97,55% des titres, et d'un complément en numéraire pour le solde. La valeur totale payée en contrepartie de 100% des titres d'Helexia s'élève à environ 56,6 millions d'euros.

Incidence de l'opération sur le nombre d'actions et de droits de vote :

	Avant l'opération			Après l'opération		
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote
Creadev	62 744 407	69,85%	78,16%	68 197 236	71,58%	79,08%
Exemple d'un actionnaire détenant 1% du capital depuis moins de 2 ans	898 249	1,00%	0,72%	898 249	0,94%	0,69%

La valeur des actions apportées et la rémunération de l'apport reposent sur les rapports établis par les cabinets Ledouble et JPA, commissaires aux apports indépendants nommés en juin 2019 par le Président du Tribunal de Commerce de Paris.

Conformément aux dispositions applicables, le rapport des commissaires aux apports sur la valeur de l'apport a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 16 septembre 2019.

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Voltalia dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 7,1 GW, dont 0,6 GW sont sécurisés.

Fort de ses 697 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

² Soit un nombre inférieur au nombre maximum d'actions susceptible d'être émises en rémunération de l'apport (5.509.407) indiqué à la section 11.5 de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 21 juin 2019 sous le numéro 19-290.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



11 juillet 2019



Voltalia annonce le grand succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 376 millions d'euros

- Le montant final brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 375 631 584 euros et se traduit par l'émission de 40 829 520 actions nouvelles
- L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande totale de 44 698 970 actions, soit un taux de souscription de 109,5% (dont 98,9% à titre irréductible et 10,6% à titre réductible)
- La capitalisation boursière de Voltalia ressort à 920 millions d'euros après création des 40 829 520 actions nouvelles, sur la base du cours de clôture de 10,25 euros au 10 juillet 2019
- Suite à leurs souscriptions, Creadev et Proparco, actionnaires stratégiques, détiennent 69,85% et 4,10% du capital respectivement, tandis que la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) entre au capital de Voltalia avec 2,78%
- Le flottant s'élève à 213 millions d'euros contre 116 millions d'euros avant augmentation de capital et s'élève à 23,15% du capital (contre 23,09% avant l'augmentation de capital)
- Le produit net de l'augmentation de capital dote Voltalia des moyens supplémentaires pour financer son objectif d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à horizon 2023

Voltalia (la « Société ») (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce ce jour le grand succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut d'environ 376 millions d'euros (l'« Augmentation de Capital »). L'Augmentation de Capital donnera lieu à l'émission de 40 829 520 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 9,20 euros.

« Le grand succès de cette augmentation de capital nous dote de moyens supplémentaires afin d'accélérer notre croissance sur le marché des énergies renouvelables compétitives. Notre secteur est jeune et en pleine transformation : en ciblant des marchés non-subventionnés, en poursuivant notre stratégie de producteur et prestataire et en offrant énergie et services énergétiques directement aux entreprises, nous sommes idéalement positionnés pour capter le potentiel de croissance et de profitabilité du marché. Au nom de toute l'équipe de Voltalia, je tiens à remercier sincèrement tous nos actionnaires, les anciens comme les nouveaux qui nous ont rejoints, pour la confiance qu'ils nous témoignent en souscrivant massivement à l'augmentation de capital », déclare Sébastien Clerc, Directeur général de Voltalia.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Rappel des objectifs de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son objectif d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à horizon 2023.

Dans cette perspective, la Société envisage d'allouer au moins 300 millions d'euros des fonds levés à la construction de 1,6 GW de nouvelles capacités de production, au-delà d'1 GW installé en 2020 :

- construction des projets sécurisés déjà identifiés individuellement par la Société pour une capacité de 0,6 GW, ces projets représentant un investissement en fonds propres d'au moins 130 millions d'euros ; et
- construction d'autres projets encore en phase de développement à la date du Prospectus, pour une capacité d'au moins 1 GW, ces projets représentant un investissement en fonds propres d'au moins 170 millions d'euros.

Au sein de cette enveloppe d'au moins 300 millions d'euros et conformément au protocole d'accord conclu avec la BERD, la Société prévoit d'investir en fonds propres au moins 50 millions d'euros dans des pays d'opération de la BERD tels que le Maroc, la Tunisie, l'Égypte ou la Grèce.

Le solde des fonds levés pourrait être utilisé pour financer d'éventuelles acquisitions ciblées, notamment pour renforcer l'implantation de la Société dans ses nouvelles zones géographiques en Afrique, en Amérique Latine ou en Europe, ou encore pour développer l'activité de services de la Société.

Résultats de l'Augmentation de Capital

Le montant brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 375 631 584 euros et se traduit par l'émission de 40 829 520 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,70 euros (les « Actions Nouvelles ») à un prix de souscription unitaire de 9,20 euros.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 8 juillet 2019, la demande totale s'est élevée à environ 411,2 millions d'euros, soit un taux de souscription de 109,5%.

- 40 381 790 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 98,9% des Actions Nouvelles à émettre ;
- La demande à titre réductible a porté sur 4 317 180 Actions Nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 447 730 actions nouvelles réparties selon un coefficient de 0,136700532578590231410277 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible.

Engagements de souscription

Les engagements de souscription pris par Voltalia Investissement, Proparco et la BERD représentaient à la date de lancement de l'opération un montant maximum d'environ 283 millions d'euros, soit environ 75,3% de l'Augmentation de Capital.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- **Souscription de Voltalia Investissement**

Voltalia Investissement, actionnaire de référence de Voltalia, a souscrit 27 173 910 actions nouvelles pour un montant de 250 millions d'euros.

- **Souscription de Proparco**

Proparco a exercé l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription et souscrit 1 675 600 actions nouvelles pour un montant de 15 millions d'euros.

- **Souscription de la BERD**

La Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (la « BERD ») a souscrit 2 497 831 actions nouvelles pour un montant de 23 millions d'euros.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Voltalia s'élèvera à 512 002 186,50 euros et sera composé de 89 824 945 actions de 5,70 euros de valeur nominale chacune. Il se répartira comme suit :

Après augmentation de capital								
Actionnariat	Sur une base non diluée				Sur une base diluée ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de vote ⁽²⁾
Voltalia Investissement ⁽³⁾	62 744 407	69,85%	97 246 796	78,16%	62 744 407	69,61%	97 246 796	77,96%
Proparco ⁽⁴⁾	3 686 323	4,10%	3 686 323	2,96%	3 686 323	4,09%	3 686 323	2,96%
BERD ⁽⁴⁾	2 497 831	2,78%	2 497 831	2,01%	2 497 831	2,77%	2 497 831	2,00%
Actions auto-détenues ⁽⁵⁾	101 067	0,11%	101 067	0,08%	101 067	0,11%	101 067	0,08%
Flottant	20 795 317	23,15%	20 891 507	16,79%	21 113 003	23,42%	21 209 193	17,00%
Total	89 824 945	100%	124 423 524	100%	90 142 631	100%	124 741 210	100%

(1) En tenant compte des 46.100 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des 216.811 options de souscription d'actions émis et attribués par la Société en tenant compte de l'ajustement du prix de souscription et du nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options décidé à la suite de l'augmentation de capital de la Société de novembre 2016, exerçables ou non, donnant respectivement droit à la souscription de 4.961 et 184.481 actions nouvelles, et des 128.244 actions gratuites attribuées par la Société en cours d'acquisition.

(2) Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(3) Au 31 décembre 2018, le capital de Voltalia Investissement est détenu à hauteur de 98,20 % par CREADEV SA, un holding d'investissement de la famille Mulliez, de 0,85 % par M. Robert Dardanne, de 0,47 % par Soparvoltalia et de 0,48 % par M. Sébastien Clerc.

(4) Compte tenu des engagements de souscription de Voltalia Investissement, de Proparco et de la BERD.

(5) Actions détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Invest Securities, à la date du 31 mai 2019.

(6) Droit de vote théorique. Les actions détenues par la Société perdent le droit de vote en assemblée générale.

Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Par ailleurs, l'acquisition envisagée de la société Helexia¹ serait rémunérée par la remise d'un nombre maximum de 5 509 407 actions nouvelles de la Société (représentant 6,1% du capital social de la Société à la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS). A la suite de cette acquisition, Voltalia Investissement et la société qui la contrôle, Creadev, (en ce compris via Crea-Five) pourraient détenir ensemble au maximum 71,6 % du capital social et 79,1 % des droits de vote de la Société.

Engagement d'abstention de la Société

A compter de la date du prospectus, soit le 21 juin 2019, et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation

Voltalia Investissement

A compter de la date du prospectus, soit le 21 juin 2019, et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Creadev et Crea-Five

Engagement de conservation de Voltalia Investissement, au nom et pour le compte de Creadev et de Crea-Five, sur les actions qui pourraient être reçues par celles-ci en rémunération de l'acquisition d'Helexia, à compter de la date de réception des titres de la Société et jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des mêmes exceptions que Voltalia Investissement.

Calendrier indicatif

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles interviendront le 15 juillet 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0011995588.

L'Augmentation de Capital avec Maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires a été conduite par BNP Paribas, J.P. Morgan Securities plc et Natixis en qualité de Teneurs de Livre, et Banco Santander, S.A., CM-CIC Market Solutions, Portzamparc et Invest Securities en qualité de Co-Chefs de File.

Information du public

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 19-290 en date du 21 juin 2019, est composé (i) du document de référence de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0222, (ii) d'une note d'opération ainsi que (iii) du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, situé au 84 Boulevard de Sébastopol, 75002 Paris - France. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.voltalia.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques détaillés dans le chapitre 2 du document de référence et dans la section 2 de la note d'opération.

¹ voir communiqué du 23 mai 2019

Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage qu'il détient et exploite.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Voltalia dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement représentant une capacité totale de 6,2 GW, dont 0,6 GW sécurisés.

Le Groupe compte 591 collaborateurs, est présent dans 18 pays sur 4 continents et possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B (FR0011995588 – VLISA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaia-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Secrétaire général : Marie de Lauzon
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

5

www.voltalia.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital de Voltalia avec maintien du droit préférentiel de souscription ne peut être diffusée au public dans un quelconque pays où une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays où de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente de droits préférentiels de souscription ou la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Voltalia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Voltalia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« **investment professionals** ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être, directement ou indirectement, offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Voltalia n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

6 juin 2019



Nouvelles ambitions de croissance à horizon 2023

Aujourd'hui :

- Objectifs 2020 : 1 GW de capacité installée sécurisée avec un EBITDA de 160 à 180 m€
- 0,6 GW de projets sécurisés additionnels portant désormais la **capacité totale sécurisée à 1,6 GW**
- Validation de la **stratégie de services**, source de création de valeur à court et long-terme

Demain : objectifs 2023

- Capacité installée ou en construction supérieure à **2,6 GW** (x2,9 par rapport à 2018)
- EBITDA 2023 de 275 à 300 m€ (x3,6 - x4 par rapport à 2018)

« Dans un marché en pleine expansion, notre Groupe enregistre une croissance rapide et rentable. Nous avons construit un modèle original dans notre industrie, nos équipes intervenant à toutes les étapes de la vie des projets, depuis leur développement le plus amont jusqu'à l'exploitation-maintenance, sur nos centrales comme sur celles de nos clients. Après avoir sécurisé son objectif de 1 GW de capacité installée fin 2020 (+91% par rapport à fin 2018), Voltalia vise désormais à horizon 2023 une capacité installée et en construction d'au moins 2,6 GW et un EBITDA compris entre 275 et 300 millions d'euros. Nous continuerons de cibler des projets de centrales renouvelables produisant une énergie bon marché, qui pourra aussi être vendue directement aux entreprises via des Corporate PPA », déclare Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

A l'occasion de la présentation investisseurs organisée ce jour à Paris, Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, expose ses nouvelles ambitions stratégiques à la communauté financière.

Un marché en forte croissance

Le marché des énergies renouvelables est soutenu par des facteurs de croissance à long-terme : 1) des besoins croissants en électricité, notamment dans les pays émergents auxquels les énergies renouvelables apportent une réponse éprouvée et rapide, 2) une indépendance géostratégique, les énergies renouvelables étant locales par définition, elles sont accessibles à tous les pays et réduisent leur exposition aux importations et à la volatilité des cours des énergies fossiles, 3) l'intensification des efforts réalisés et attendus pour lutter contre le changement climatique et 4) la compétitivité, les énergies renouvelables étant désormais l'un des moyens de production d'électricité les moins coûteux.

Voltalia, un modèle différencié soutenu par un solide historique de croissance

Dans ce marché dynamique et en pleine transformation, le Groupe est idéalement positionné grâce à un modèle différencié. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur à travers ses deux activités de producteur d'électricité et de prestataire de services, le Groupe s'est renforcé avec l'acquisition en 2016 de Martifer Solar, prestataire de services dont l'intégration a été réalisée avec succès. Ce positionnement permet d'assurer, à chaque étape des projets, un alignement des intérêts du Groupe avec ceux des parties prenantes pour garantir une création de valeur partagée et durable.

Voltalia dispose d'un historique de croissance solide de sa capacité installée : l'objectif de 1 GW est ainsi déjà sécurisé à horizon 2020 grâce au travail de ses équipes de développement et de construction. Ces équipes ont également sécurisé 0,6 GW de capacité additionnelle, portant ainsi la capacité totale sécurisée à 1,6 GW.

1

www.voltalia.com

Un modèle caractérisé par la visibilité des revenus et des taux de rentabilité interne attractifs

Le modèle économique développé par Volitalia privilégie la production d'électricité à un prix compétitif (à ce jour, 84% de la puissance installée et en construction est non-subsventionnée). Des contrats long-terme de vente d'électricité (durée résiduelle moyenne des contrats de 17,1 ans à fin 2018), indexés sur l'inflation, offrent une forte visibilité sur les revenus futurs du Groupe : la capacité installée sécurisée de 1 GW correspond ainsi à 4 milliards d'euros de revenus à venir jusqu'à 2043. Les centrales du Groupe sont par ailleurs financées en grande majorité par de la dette long-terme dans la même devise que celle du contrat de vente d'électricité ; cette dette projet a aujourd'hui une maturité résiduelle de 15 ans.

Fort de ses atouts opérationnels tels que la sélection rigoureuse des sites, les synergies entre services et production d'électricité, les économies d'échelles liées au développement en *cluster* ou la capacité à exploiter des marchés de niche, Volitalia a dépassé ses objectifs de taux de rentabilité interne² (supérieurs à 10% dans les pays développés et à 15% dans les pays émergents). Sur le portefeuille existant, ces taux de rentabilité atteignent ainsi 14% dans les pays développés et 17% dans les pays émergents².

Des objectifs 2020 confirmés

Comme indiqué lors de la publication des revenus du T1 2019³, les principaux objectifs 2020 du Groupe sont confirmés :

- Une capacité installée de plus de 1 GW (dont 921 MW en exploitation ou en construction à ce jour) ; et
- Un EBITDA 2020 compris entre 160 et 180 millions d'euros, dans le haut de la fourchette annoncée.

Après cette première étape réussie, le Groupe est prêt, dans un contexte de forte croissance du marché, à se fixer de nouveaux objectifs matérialisant l'accélération attendue de son développement.

Des opportunités de croissance post 2020 bien identifiées : un solide portefeuille de projets en développement, réservoir de croissance

Volitalia est en ordre de marche pour répondre aux besoins croissants en électricité dans les trois régions où il est présent (Europe, Amérique latine, Afrique). Il dispose déjà d'un solide pipeline de projets en développement de 6,2 GW à fin 2018 (dont 0,6 GW sécurisé au-delà de 2020). Ces projets satisfont quatre critères concernant la maîtrise foncière, les possibilités de connexion au réseau, les premières autorisations et permissions administratives, et la rentabilité financière.

Autre opportunité majeure : le développement de l'offre directe aux entreprises, renforcée par le projet d'acquisition d'Helixia⁴, acteur de référence des grandes toitures solaires et de la maîtrise de l'énergie. Avec cette opération, le Groupe entend proposer aux entreprises une offre d'énergie renouvelable à des tarifs compétitifs dans le cadre de contrats d'achat direct d'électricité (*Corporate PPA*⁵) ; cette offre intégrerait aussi des toitures solaires destinées à l'autoconsommation comme à l'injection sur le réseau, ainsi que des services de maîtrise de l'énergie afin de s'adapter à la nouvelle donne énergétique.

De nouvelles ambitions de croissance

A horizon 2023, le Groupe vise :

¹ Taux de rentabilité interne des fonds propres investis dans les projets

² Dans chaque cas, moyenne pondérée sur les projets remportés et entrés en construction depuis 2011

³ Communiqué du 24 avril 2019

⁴ Communiqué du 23 mai 2019

⁵ Contrat long-terme d'achat d'énergie signé directement entre un producteur et une entreprise

- Une capacité installée ou en construction supérieure à 2,6 GW, multipliée par 2,9 par rapport à 2018. L'atteinte de cette capacité doit s'accompagner d'une plus grande diversification géographique et technologique du portefeuille de centrales. Une montée en puissance de l'énergie solaire est ainsi attendue pour atteindre plus de 30% de la capacité installée ou en construction en 2023 (contre 11% en 2018). En termes géographiques, la contribution du Brésil devrait décroître à moins de 50%, au bénéfice des autres pays émergents et des pays développés qui devraient chacun représenter environ 25% de la capacité future.
- Un EBITDA 2023 entre 275 et 300 millions d'euros, en progression de 3,6x à 4x par rapport à un EBITDA de 76 millions d'euros en 2018.

Financement de la croissance

Voltalia examinera les meilleures options de financement pour accompagner ses ambitions à l'horizon 2023. En complément du crédit syndiqué durable innovant de 100 millions d'euros mis en place en mai 2019⁶, Voltalia sera attentif aux conditions des marchés dette et actions et pourrait envisager, dans ce dernier cas, une augmentation de capital associant l'ensemble de ses actionnaires existants. Une telle opération aurait vocation à accroître la liquidité du titre tout en bénéficiant du soutien de l'actionnaire de référence.

Mise à disposition des documents

Le plan stratégique 2023 sera commenté à l'occasion d'une présentation qui aura lieu ce jour à 8h30, heure de Paris et dont les éléments seront mis à disposition sur le site internet de la société, rubrique relations investisseurs : <https://www.voltalia.com/fr/investisseurs>

Prochain rendez-vous : revenus du deuxième trimestre 2019 le 17 juillet 2019

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage ; il dispose d'une puissance en opération et en construction de 921 MW à ce jour
- Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable sur toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.
- Fort de ses 550 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.
- Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaia-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Secrétaire général : Marie de Lauzon
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

⁶ Communiqué du 21 mai 2019

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres de Voltalia en France, en Europe, aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Voltalia n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Aucune communication, ni aucune information relative à une éventuelle opération impliquant les titres de Voltalia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise avant la décision éventuelle de lancer une telle opération impliquant les titres de Voltalia dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Voltalia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne des lois et règlements applicables. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Voltalia et à ses filiales. Ces déclarations incluent des projections financières et des estimations et leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations par rapport aux plans, aux objectifs et aux attentes vis-à-vis des opérations à venir, des produits et services futurs, et des déclarations vis-à-vis de la performance future. Bien que le Groupe estime que les attentes reflétées par de telles déclarations prospectives soient raisonnables, les investisseurs et les actionnaires du Groupe sont avertis du fait que l'information et les déclarations prospectives, en particulier celles relatives aux objectifs et aux cibles du Groupe, sont soumises à divers risques, connus ou inconnus, incertitudes, et d'autres facteurs, qui pourraient être hors du contrôle du Groupe, ce qui pourrait impliquer que les résultats et les événements effectifs diffèrent significativement et défavorablement de ceux communiqués, sous-entendus ou indiqués par cette information et ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents déposés ou devant être déposés à l'Autorité des marchés financiers par le Groupe, notamment les risques et incertitudes décrits à la section 2.2 du document de référence 2018 de Voltalia déposé auprès de l'Autorité des marchés financier (AMF) le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0222. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, à des événements futurs ou à tout autre élément. Toute information relative aux performances passées mentionnées dans ce communiqué de presse ne présage pas des performances futures.